

COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du jeudi 1^{er} avril 2021
18h15

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE
Secrétaire de séance : Monsieur Rémy BECUWE

Administration générale : Monsieur le Président

1 - Election au poste de Vice-Président vacant.

Transition écologique et Résilience : Monsieur Jean-François MONTAGNE

2 - Rapport développement durable 2020.

3 - Transition énergétique - Innovation - Financement d'une étude préalable à la réalisation du projet "Little Cithy" à CAPPELLE-LA-GRANDE - Demande de participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque à hauteur de 80 000 Euros.

4 - Adoption du "Plan Vélo +".

Transports et mobilité : Monsieur Grégory BARTHOLOMÉUS

5 - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos neufs.

6 - Convention relative au financement du transport scolaire des lycéens sur le ressort territorial de Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine- de Septembre à Décembre 2020.

Enseignement supérieur, Recherche, Innovation, Numérique : Monsieur Julien GOKEL

7 - Schéma de Développement des Usages et Services du Numérique - Soutien à la mise en place de tiers-lieux du numérique.

Finances : Monsieur Éric ROMMEL

8 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Culture : Monsieur Franck DHERSIN

9 - Festival "La Bonne Aventure" 2021 - Appel à projets.

Sport de haut niveau : Madame Martine ARLABOSSE

10 - Accompagnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque - Démarche Jeux Olympique de TOKYO 2020 et PARIS 2024.

Développement économique : Monsieur Jean-Pierre VANDAELE

11 - Brasserie des 4 écluses.

Politique de l'eau, assainissement, prévention des inondations : Monsieur Bertrand RINGOT

12 - PAPI - Exposition Risques Inondations au Learning Center.

Habitat, hébergement, rénovation urbaine et politique foncière : Monsieur Alain SIMON

13 - DUNKERQUE - Échange de biens entre la ville de DUNKERQUE et la Communauté Urbaine de Dunkerque - Avenant à l'accord-cadre en date du 17 septembre 2018.

14 - Évolution du périmètre de l'Établissement Public Foncier du Nord-Pas-de-Calais : avis du Conseil communautaire.

15 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Quartier d'intérêt national Ilot des Peintres à Grande-Synthe - Clôture de la concertation préalable à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain - bilan de la concertation.

16 - Exonération de loyers et de redevances d'occupation du domaine public de locataires et occupants de la communauté urbaine de DUNKERQUE, à la suite de la crise sanitaire du COVID-19.

Plan Air Climat Énergie Territorial (PACET) : Monsieur Didier BYKOFF

17 - Révision du plan climat territorial 2015-2021 : déclaration d'intention.

Personnel : Monsieur Martial BEYAERT

18 - Délibérations sur les Unions locales - Rapports d'activités 2019.

Administration générale : Monsieur le Président

19 - Signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 entre la CUD, la CCHF et l'État.

20 - Désignation de représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de GRAVELINES.

Monsieur le Président : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, il est 18h15, je déclare ouverte cette séance du Conseil de Communauté.

Je vous propose de désigner Monsieur Rémy BECUWE, benjamin de notre assemblée, comme secrétaire de séance. Êtes-vous d'accord avec cette proposition ? Je vous en remercie.

Je vais maintenant faire procéder à l'appel des membres de notre assemblée et demander à Rémy BECUWE d'assurer cette charge. Si des suppléants sont présents, je leur demanderai de se manifester au moment de l'appel du représentant titulaire qu'ils remplacent.

Monsieur BECUWE vous avez la parole.

APPEL

Présents :

Patrice VERGRIETE, Président

Mme Martine ARLABOSSE, Mme Christine GILLOOTS, Mme Florence VANHILLE, Vice-Présidentes

M. Martial BEYAERT, M. Franck DHERSIN, M. Julien GOKEL, M. Jean-François MONTAGNE, M. Bertrand RINGOT, M. Eric ROMMEL, M. Alain SIMON, Vice-Présidents

Mme Nathalie BENALLA, Mme Delphine CASTELLI, Mme Marjorie ELOY, Mme Delphine MARSCHAL, Mme Leïla NAIDJI, Mme Virginie VARLET, Conseillères Communautaires Déléguées

M. Grégory BARTHOLOMEUS, M. Didier BYKOFF, M. Benoît CUVILLIER, M. Jean-Luc DAR COURT, M. Pierre DESMADRILLE, M. Eric GENS, M. Franck GONSSE, M. Laurent NOTEBAERT, M. Jean-Pierre VANDAELE, Conseillers Communautaires Délégués

Mme Sophie AGNERAY, Mme Françoise ANDRIES, Mme Claudine BARBIER, Mme Danièle BELE-FOUQUART, Mme Sylvaine BRUNET, Mme Zoé CARRE, Mme Pierrette CUVELIER, Mme Karine FAMCHON, Mme Régine FERMON, Mme Isabelle FERNANDEZ, Mme Sylvie GUILLET, Mme Mélanie LEMAIRE, Mme Patricia LESCIEUX, Mme Elisabeth LONGUET, Mme Maude ODOU, Mme Catherine SERET, Conseillères Communautaires

M. Rémy BECUWE, M. Jean BODART, M. Claude CHARLEMAGNE, M. Sony CLINQUART, M. Gilles FERYN, M. Jean-Luc GOETBLOET, M. Gérard GOURVIL, M. Davy LEMAIRE, M. Sylvain MAZZA, M. Claude NICOLET, M. Jean-Christophe PLAQUET, M. Frédéric VANHILLE, Conseillers Communautaires

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont remis pouvoir :

M. David BAILLEUL à M. Patrice VERGRIETE, Mme Barbara BAILLEUL-ROCHART à M. Didier BYKOFF, Mme Fabienne CASTEL à M. Sony CLINQUART, M. Eric DUBOIS à Mme Patricia LESCIEUX, M. Yohann DUVAL à Mme Pierrette CUVELIER, Mme Michèle PINEL-HATTAB à Mme Nathalie BENALLA, Mme Séverine WICKE à M. Rémy BECUWE.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BECUWE. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer. :

En préambule, je tiens à rappeler les mesures sanitaires nous permettant de nous réunir ce soir. Tout d'abord, notre conseil se tient à huis clos, à l'exception des médias locaux, et il est retransmis en direct sur le site Internet de la Communauté Urbaine par les équipes de Corsaire TV, que je remercie. Du gel hydro-alcoolique a été mis à votre disposition à l'entrée de la salle et

le port du masque est obligatoire. Pour des raisons de bonne compréhension, seule la prise de parole peut occasionner son retrait.

Au cours de ces dernières semaines, l'actualité locale a bien entendu été marquée par la nouvelle vague de la Covid-19 qui frappe notre agglomération depuis deux mois. C'est en effet depuis début février que notre système hospitalier est en situation critique. C'est depuis début février que nous devons vivre avec des transferts de patients dans d'autres régions de France ou en Belgique, avec des déprogrammations d'opérations qui mettent certains de nos concitoyens dans des situations dramatiques, tels que vivre avec un cancer ou ne plus être en capacité de se lever.

C'est donc à l'appel des soignants que, le 10 février dernier, j'ai pris l'initiative d'alerter sur les caractéristiques alors méconnues de ce variant anglais qui nous touchait plus fortement que tous les autres territoires. De nombreux indicateurs montraient la difficulté de la situation : d'abord, ce variant apparaissait plus contagieux, il semblait développer des formes graves chez de plus jeunes générations, des quinquas, des quadras, et les enfants et adolescents paraissaient plus contagieux. C'est une perception du terrain que j'ai alors livrée au gouvernement pour éviter une diffusion rapide de ce nouveau virus au reste des Hauts-de-France ainsi qu'à l'Île-de-France.

Pour protéger les habitants de notre agglomération, l'ensemble des maires a également demandé la mise en distanciel total des élèves des lycées et des collèges pour la dernière semaine avant les vacances de février, ainsi que la possibilité de déroger à l'obligation de scolarité pour les élèves du primaire afin que les parents en capacité de garder leur enfant à la maison puissent le faire. En complément de cette demande, nous nous sommes engagés à développer un plan de prévention d'envergure, avec un leitmotiv : tout faire pour éviter le reconfinement strict imposé par l'État.

La suite, vous la connaissez. L'État n'a pas tenu compte de nos alertes. Certains ont même préféré voir dans les effets du variant anglais à Dunkerque l'irresponsabilité de notre population en train d'organiser des chapelles clandestines à tous les coins de rue. Ceux qui ont colporté ces ragots infondés portent aujourd'hui une lourde responsabilité : ils ont empêché les Français et leurs gouvernants de prendre conscience de la dangerosité du variant que nous vivons ici avant les autres.

Deux mois plus tard, où en sommes-nous ? Malheureusement, notre perception du terrain s'est révélée exacte. Et c'est à l'échelle de tout le pays qu'il faut désormais fermer les établissements scolaires une semaine avant les vacances pour juguler la saturation des services de réanimation. C'est aussi à l'échelle de tout le pays qu'il faut désormais prendre des mesures exceptionnelles de prévention et de privation partielle de liberté publique.

Sur le territoire dunkerquois, les mesures de freinage prises ont déjà permis de diviser le taux d'incidence par deux et le personnel soignant ressent, ces derniers jours, une stabilisation de la situation qui demeure cependant fragile. En parallèle, nous avons également bénéficié d'un approvisionnement en vaccins nécessaire à la protection des plus fragiles d'entre nous. Au Kursaal, à Sportica, au CHD, à la Polyclinique de Grande-Synthe et à la Clinique de Flandres, la mobilisation des professionnels de santé est exemplaire pour nous permettre d'entrevoir une sortie de crise durable. Épuisés par plus d'un an de mobilisation, qu'ils en soient profondément remerciés.

Dans le domaine économique, l'actualité de notre territoire a été marquée par l'annonce d'un investissement de 14 millions d'Euros afin d'agrandir le terminal à conteneurs du port. La Communauté Urbaine prendra sa part à hauteur de deux millions d'Euros, aux côtés de l'État, de la Région et du Grand Port Maritime. Avec quatorze hectares de terre-plein supplémentaires, cet investissement va nous permettre d'atteindre une capacité de stockage d'un million de conteneurs. Un signe supplémentaire de l'attractivité retrouvée du port, au bénéfice de l'emploi local.

Je profite d'ailleurs de ce sujet portuaire pour vous indiquer que l'État a clarifié les conditions d'accès actuelles à la digue du Break. L'État a ainsi indiqué :

- que la circulation à pied n'avait jamais été interdite sur cette digue, notamment pour la pêche, la chasse ou les sports de voile ;
- que la circulation des véhicules est autorisée sur la route en contrebas, mais pas sur

- la digue elle-même ;
- et que le stationnement devait s'effectuer sur le parking situé côté ouest.

Compte tenu de la longueur de la digue, cette solution de stationnement, même si elle constitue une avancée, n'est pas une réponse satisfaisante à nos yeux. Je tenais donc à vous informer que j'avais écrit au préfet avec Daniel DESCHODT, directeur par interim du Port, pour solliciter une évolution de l'arrêté et l'autorisation de stationner sur la digue elle-même. Nous verrons si l'État donne suite à notre demande...

Enfin, l'actualité communautaire de ce début d'année 2021 a également été marquée par le lancement de la démarche de participation citoyenne que nous avons intitulée "Changer la vie ensemble". Cette démarche vise à interroger les habitants de notre agglomération sur les enjeux de politique publique qui leur paraissent prioritaires et à provoquer un dialogue citoyen sur ce que nous pouvons faire collectivement pour améliorer notre quotidien. Dès demain, vous trouverez d'ailleurs dans le premier numéro du nouveau magazine communautaire un grand dossier présentant la démarche.

Dans ce magazine, vous découvrirez également les résultats d'une première enquête effectuée dans le cadre de cette consultation locale. Je vous en livre de premiers éléments : les thématiques sur lesquelles les habitants de la Communauté Urbaine disent le plus souhaiter une amplification des politiques publiques sont l'emploi, la santé et l'environnement. C'est pourquoi, dans la continuité des États Généraux de l'Emploi Local, qui avaient été un marqueur fort du mandat précédent et dont le travail partenarial se poursuit, j'ai annoncé le lancement des :

"États Généraux de l'Environnement" par la Communauté Urbaine.

Troisième port de France, territoire industriel, plus grand polder de l'hexagone, première plateforme énergétique d'Europe, capitale européenne des transports publics gratuits, notre territoire doit être au rendez-vous de l'enjeu environnemental, qui est l'affaire du siècle. Aussi, l'ensemble de ses forces vives doit se rassembler pour décider ensemble de la manière dont nous devons relever ce défi majeur pour l'avenir de notre territoire.

Quatre grands défis seront traités dans le cadre de ces États Généraux :

- la lutte contre le dérèglement climatique,
- la qualité de l'air, de l'eau et du sol,
- la biodiversité,
- et enfin la préservation de nos ressources essentielles telles que l'eau.

De nombreux sujets devraient ainsi être évoqués :

- la production d'électricité renouvelable et nucléaire,
- le développement de la filière hydrogène,
- l'amélioration de la performance énergétique des logements et des bâtiments,
- le développement de l'économie circulaire,
- la place de la nature en ville,
- la réduction des déchets et l'amélioration du tri,
- l'approvisionnement en eau potable et industrielle et notre capacité à en diminuer la consommation,
- la qualité de notre alimentation,
- et bien d'autres sujets encore, nous aurons l'occasion d'y revenir.

L'autre enseignement de cette première phase de la démarche "Changer la vie ensemble", c'est la volonté des habitants de voir la jeunesse placée au rang de priorité. Particulièrement malmenés par la crise sanitaire, les jeunes méritent en effet une amplification de l'action publique en leur direction. Nous organiserons pour ce faire des "Assises de la Jeunesse" afin, là encore, d'être au rendez-vous de l'avenir.

Pour l'heure, c'est à Capelle que nous sommes réunis ce soir pour honorer une commune centenaire, je ne parle pas de Léon, je parle de la commune, j'ai vu Léon tout à l'heure...

Je cède donc volontiers la parole à son jeune maire qui nous fait le plaisir de nous

accueillir. Julien c'est à toi.

Monsieur GOKEL : Merci cher Patrice, merci Monsieur le Président, chers collègues, je suis ravi, au nom de la municipalité mais aussi des habitants de CAPELLE-LA-GRANDE, de vous accueillir ici au Palais des Arts, ce soir, pour ce conseil communautaire. C'est une première, pour une ville de la Communauté Urbaine, cher Patrice, d'accueillir l'assemblée des élus en dehors de la ville centre qu'est DUNKERQUE, pour délibérer d'un certain nombre d'enjeux qui concernent notre territoire.

Comme vous le savez, Le Président vient de le dire, ce n'est pas anodin, et l'environnement vous le fait rappeler, CAPELLE-LA-GRANDE fête, cette année, ses 100 ans.

En effet, le 19 décembre 1920, le conseil municipal de Paul FRANCK, maire de l'époque, validait une délibération dénommant notre commune : "CAPELLE LA GRANDE" en lieu et place de "Capelle les Dunkerque" inscrit au Journal Officiel (JO) de décembre 1921.

Et avant "Capelle les Dunkerque" nous étions un petit hameau, cher Jean-Luc DARCOURT, Capellois d'origine d'ailleurs, et nous nous appelions "Armbouts Capel - Capelle" voilà. Nous étions donc, comme il nous l'a fait remarquer Monsieur DARCOURT tout à l'heure, un petit hameau de Capelle.

Roger GOUVART à l'époque, lui disait souvent, au fur et à mesure de l'évolution de la commune durant ce centenaire, que, maintenant, Armbouts Cappel est plutôt le bout de Capelle. On ne vous a pas réduit à ce sens-là : Capelle et Armbouts Capel sont bien évidemment liées par la territorialité mais aussi par leur amitié.

Cette année, nous célébrons 100 années de construction, d'évolution et de développement de notre commune et peut-être surtout 100 ans de vie, de rencontres, d'échanges, de partages entre les femmes et les hommes qui ont vécu à Capelle la Grande, qui ont fait grandir Capelle La Grande et qui la font vivre encore aujourd'hui. D'ailleurs, le Palais des arts en est un lieu symbolique puisque tout à l'heure nous avons, avec un certain nombre d'anciens cappellois, échangé sur les souvenirs du fameux cinéma et du balcon que vous voyez ici.

Dans un contexte que j'aurai aimé plus favorable, comme vous tous j'imagine, les cappelloises et les capellois auraient été très nombreux à vous accueillir et découvrir les débats qui font la démocratie de notre intercommunalité.

Cette intercommunalité, dans laquelle notre commune a été l'une des premières composantes en 1969 dès sa création, restera gravée dans l'histoire comme étant la première communauté urbaine volontaire de France. Le maire de l'époque s'appelait Marius RUBBENS auquel succédera le légendaire Roger GOUVART, pour lequel j'ai une pensée ce soir évidemment. Je salue notre maire honoraire Léon DEVLOIES que j'ai souhaité inviter et qui est présent ici, ce soir.

Je vous remercie Monsieur le Président, cher Patrice, d'avoir fait le choix de délocaliser ce conseil communautaire pour célébrer les 100 ans de notre commune qui compte et qui comptera encore sans doute dans l'avenir de notre intercommunalité.

Et, en vous accueillant tous, mes chers collègues, vous avez pu remarquer sur vos tables que je ne pouvais pas envisager de vous laisser sans quelques souvenirs. J'ai donc souhaité vous rappeler à quel point les moments de convivialité nous manquaient et je sais que vous porterez avec vous ce porte-clefs décapsuleur qui, sans nul doute, vous permettra de pouvoir passer des bons moments de convivialité dans l'avenir quand nous aurons passé ce contexte sanitaire.

Et puis, à quelques mètres de l'un des plus beaux équipements communautaires que représente le Palais de l'univers et des sciences, vous recevoir dans l'écrin de ce Palais des arts est pour moi et pour les cappellois, une fierté qui, sans vous le rappeler astucieusement, mériterait, au regard de son âge avancé, toute votre attention et votre bienveillance à l'avenir.

En tout cas, merci Patrice, merci Monsieur le Président et, au nom du Conseil Municipal de CAPELLE-LA-GRANDE, je vais vous remettre un petit souvenir de notre commune avec cette affiche talentueusement réalisée par un artiste que vous connaissez bien, puisqu'il s'agit de Mikko UMI et donc je voulais vous remettre ce petit cadeau de la commune.

Monsieur le Président : Merci.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur GOKEL : Merci à tous de votre présence et bon conseil.

Monsieur le Président : Merci Julien. L'affiche est superbe, elle rappelle effectivement l'une des affiches du carnaval réalisée par Mikko UMI et, franchement, chapeau, c'est une belle initiative. Nous sommes très heureux, car nous avons vu que tu pensais au décapsuleur pour l'image de Cappelle, je m'attendais à avoir "le saucisson de Léon" mais c'est vrai, que j'ai déjà eu le plaisir, de le recevoir, lors d'une cérémonie des vœux, d'ailleurs des mains de Léon DEVLOIES, que je vois là-haut et que je salue. Merci de ta présence Léon, je crois que tu as aussi beaucoup compté dans l'histoire de Cappelle. Nous avons passé de formidables moments ensemble, maintenant il y a Julien, on passe de formidables moments ensemble, et je voulais vous saluer tous les deux, parce que vous avez beaucoup compté pour moi, mais aussi, je crois, pour l'ensemble de la Communauté Urbaine. Nous sommes très heureux d'être à Capelle ce soir, vraiment très heureux et Capelle et les Cappellois le méritent aussi. Merci Julien.

Approbation du Procès-verbal du Conseil du 21 décembre 2020.

Vous avez reçu le procès-verbal de la réunion du conseil du 21 décembre. Y-a-t-il des observations ? Non, il n'y a pas d'observations, je considère qu'il est adopté. Je vous remercie.

Administration générale : Monsieur le Président

1 - Election au poste de Vice-Président vacant.

J'en viens à la délibération n°1 relative à l'élection au poste du Vice-Président vacant. Je vous rappelle que, par délibération en date du 10 juillet 2020, le nombre de Vice-Présidents de la CUD a été fixé à 12. Il convient aujourd'hui de pourvoir le poste de 11^{ème} Vice-Président qui était devenu vacant.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret à la majorité absolue. J'ai reçu la candidature de Monsieur Sonny CLINQUART. Y-a-t-il d'autres candidats ?

Il n'y a pas d'autre candidat, je vous en remercie.

Vous disposez, sur vos tables, d'un bulletin blanc que vous devrez compléter. Je vous rappelle que celui ou celle qui dispose d'un pouvoir doit voter deux fois et lèvera donc la main afin que l'hôtesse lui donne un second bulletin blanc à moins si ce n'est déjà le cas. Une fois les bulletins ramassés, je vais demander à Monsieur Rémy BECUWE, secrétaire de séance et à deux fonctionnaires de venir prendre place à la table de dépouillement avant de donner les résultats. Je vous en remercie.

Pendant les opérations de dépouillement, je vais demander à Monsieur Jean-François MONTAGNE de vous présenter les délibérations n° 2 et 3 relatives à la transition écologique et à la résilience.

Transition écologique et résilience : Monsieur Jean-François MONTAGNE

2 - Rapport développement durable 2020.

Monsieur MONTAGNE : Merci Monsieur le Président. Comme vous le savez, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants se doivent de présenter le rapport d'activité et le rapport de développement durable, ce à quoi je vais m'employer à faire ce soir.

Ce rapport s'inscrit en complément du rapport d'activité et s'attache notamment à mettre en lumière les réalisations de l'année, au regard des quatre piliers de la ville durable mise en exergue par le manifeste de France Ville Durable. Alors je vais vous présenter les quatre piliers les uns derrière les autres, à savoir la sobriété, l'inclusion, la résilience et la créativité.

Nous allons commencer par le premier pilier à savoir la sobriété.

La sobriété est entendue comme une économie de moyens, une modération dans la production. La sobriété est aujourd'hui une nécessité compte tenu des effets de l'activité humaine sur son environnement. Dans ce rapport que vous avez sur table, vous y découvrirez un item qui s'intitule "faire des économies en se déplaçant". Vous le savez, la gratuité du transport urbain a permis d'augmenter la fréquentation de plus de 85,5 % par rapport à 2017.

Cette innovation sociale que représente la gratuité du bus porte en elle, non seulement une préservation du pouvoir d'achat des dunkerquois, mais permet aussi la limitation des émissions polluantes dues au transport. Vous verrez aussi que la CUD a, par ailleurs, décidé de reconduire l'aide à l'acquisition d'un vélo jusqu'en 2022 mais je laisserai Grégory BARTHOLOMEUS vous le présenter un peu plus en détail, tout à l'heure, lors de la délibération numéro 5.

Ce rapport développe et présente également le développement des mobilités actives. Comme vous le savez, deux vélo-routes maillent notre territoire :

- la vélo-route maritime qui est désormais quasiment terminée, on peut d'ores et déjà circuler sur une grande partie du tracé en passant par le bord de mer,
- et la vélo-route des Flandres qui est un itinéraire Nord-Sud à l'échelle du département et qui permettra de relier, à terme, la métropole lilloise au littoral dunkerquois.

Ceci pour mettre en exergue la politique vélo. Il faut savoir que la CUD a lancé cet automne le débat "ville à vélo" qui est le fruit de cette concertation sans précédent mais j'aurai l'occasion d'y revenir dans une autre délibération.

Le dispositif "Eco gagnant" fait aussi partie de ce dispositif, de cette sobriété. Offrir plus de pouvoir d'achat à chacun, tout en protégeant davantage notre environnement, tel est l'ambition du dispositif "Eco gagnant" lancé par la Communauté Urbaine. Des stratégies "gagnant-gagnant", d'un point de vue économique et écologique sont mis en place dans les domaines tels que l'habitat, la collecte des déchets, les déplacements ou encore la consommation d'eau.

Autre axe de la sobriété : mieux trier et réduire les déchets. Réduire les déchets ménagers et améliorer le tri sont aujourd'hui des enjeux majeurs. Comme vous le savez, une expérimentation est en cours à CAPPELLE-LA-GRANDE et à ROSENDAEL. Le premier retour d'expérimentation est excellent : plus de quatre foyers sur cinq adhèrent au projet et trouvent le geste plus simple et neuf foyers sur 10 appliquent les nouvelles consignes.

Le deuxième pilier concerne l'inclusion.

Pour construire des réponses adaptées aux enjeux de mixité, les dimensions démocratiques, économiques, sociales et culturelles doivent être réinventées pour favoriser la capacité à mieux vivre ensemble et partager les valeurs communes.

L'inclusion c'est changer la vie des quartiers par le renouvellement urbain. Les opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de GRANDE-SYNTHE, DUNKERQUE, TETEGHEM et SAINT-POL-SUR-MER vont transformer l'agglomération.

Mais, l'inclusion, c'est aussi le portail "vivre ensemble après". A la sortie du premier confinement, les élus de la Communauté Urbaine ont lancé une nouvelle plate-forme numérique de participation citoyenne intitulée "vivre ensemble après". Celle-ci a permis de recueillir plus de 2 500 propositions sur de nombreux thèmes.

Le troisième pilier, c'est la résilience.

La résilience témoigne de la capacité d'un territoire ou d'une communauté à rebondir après un choc, qu'il soit d'ordre environnemental, économique ou social. La pandémie liée au Covid-19 est un révélateur extraordinaire de cette résilience territoriale. Je veux citer dans ce chapitre "résilience" la continuité des services assurés durant la crise sanitaire :

- les services de ramassage et de traitements des déchets ménagers ont poursuivi leur mission ;
- les transports en commun de l'agglomération ont maintenu leurs services ;
- les services administratifs de la Communauté Urbaine ont adapté leur

fonctionnement au télétravail pour maintenir un niveau d'activité tout à fait remarquable et remarqué par nos concitoyens.

Le quatrième et dernier pilier c'est la créativité.

Pour faire face aux défis actuels la collectivité doit sans cesse se remettre en question et innover dans ses politiques publiques et ses nombreux champs d'intervention. En 2020 de nombreuses actions ont été menées pour améliorer la qualité de vie des habitants de la Communauté Urbaine ou favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire. Dunkerque est un démonstrateur de l'industrie du XXI^{ème} siècle. Cette stratégie permettra à la Communauté Urbaine :

- de renforcer l'écologie industrielle et l'économie circulaire et soutenir la dynamique portuaire.
- d'accompagner les industriels dans la mise en place de stratégies bas carbone et développer les circuits locaux pour valoriser cette ressource.
- d'innover dans le domaine énergétique, notamment via le site d'excellence EURAENERGIE.
- la qualité de l'air constitue également un élément central et transversal de la stratégie de la communauté urbaine.

Toujours au titre de ce pilier "créativité", notons un engagement réaffirmé sur l'approvisionnement local et biologique. En 2020, deux appels à candidatures sur des terrains agricoles dont la Communauté Urbaine est propriétaire, ont été lancés pour développer l'agriculture biologique destinée à l'approvisionnement local, sur COUDEKERQUE-BRANCHE et sur GRANDE-SYNTHÉ.

De plus, les élus s'accordent en fin 2020 sur le besoin d'avancer ensemble sur la restauration scolaire collective. Pour cela, un diagnostic de fond est en cours sur les capacités de production des cuisines centrales de l'agglomération, les contrats signés avec les prestataires fournissant des repas et les partenaires potentiels entre communes.

Pour finir toujours au titre de la "créativité" il s'agit d'économiser les ressources. La CUD, porteuse du label économie circulaire, a participé à la création du label économie circulaire aux côtés de l'ADEME.

Je ne voulais pas terminer mon intervention sur ce rapport relatif au développement durable, que vous allez découvrir et feuilleter, sans rappeler la tradition dans les assemblées, qu'elles soient municipales ou communautaires. Depuis un certain nombre d'années, lorsque l'on présente le rapport du développement durable, il est de tradition d'offrir une fleur au Président, ce que je vais faire. Il faut que j'aïlle sous la table, et je vous demande de m'en excuser. Je tiens à vous la présenter, parce que c'est une véritable création rosendalienne à base de coquille d'œufs : Il y a un vrai travail, nous avons de vrais artistes, des vrais artisans dans toute la communauté et je voulais mettre en avant les fleuristes qui ont faillis ne pas être reconnus "commerces essentiels" et cela aurait été dommage, que je sois obligé de "piquer" une fleur dans une jardinière à CAPPELLE-LA-GRANDE.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur le Président : Je ne suis pas venu pour rien aujourd'hui... Monsieur BARTHOLOMEUS, c'est vous qui prendrez la parole après, et j'espère bien que...

Merci Monsieur MONTAGNE.

S'agissant de la présentation d'un rapport, Il n'y a pas de vote, il s'agit d'en prendre acte. Cependant, y-a-t-il des interventions sur ce rapport ? Oui Madame CUVELIER, vous avez la parole.

Madame CUVELIER : Merci Monsieur le Maire, une petite remarque sur le rapport. Il est question du nouveau mode de collecte des déchets à ROSENDAEL et à CAPPELLE-LA-GRANDE. Je rappelle que cette expérimentation n'a jamais été votée, ni débattue en conseil

communautaire. Je rappelle aussi qu'un collectif a adressé une lettre en date du 4 février, tous les conseillers communautaires ont d'ailleurs reçu cette lettre. Le collectif pose des questions précises sur la dégradation des conditions de travail, sur de possibles coûts supplémentaires ou encore sur la perte de matières recyclables. Et pourtant vous ne leur avez rien répondu sauf erreur de ma part. Pouvez-vous me dire ce que vous comptez leur répondre ? Je vous remercie.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions ? Il n'y a pas d'autres interventions. Monsieur MONTAGNE, vous avez la parole en réponse à Madame CUVELIER.

Monsieur MONTAGNE : Je ne peux pas entendre dire, ce soir, que nous n'avons pas répondu. J'ai reçu les signataires de cet appel, je leur ai expliqué comment cela se faisait, je leur ai proposé de travailler. Les signataires étaient "les amis de la Terre", "l'ADELFA", "nature, hommes et découvertes".

La dégradation du service public n'y est pas, les habitants s'y retrouvent, que ce soit à CAPPELLE-LA-GRANDE ou à ROSENDAEL et il n'y a pas de dégradation du service public. Nous travaillons actuellement avec les agents, avec les organisations syndicales et il n'y a pas de dégradation. Et je les ai reçus à la CUD. Donc lorsque vous dites qu'il n'y a pas eu de réponse, je suis désolé, je les ai reçus.

Monsieur le Président : Merci Monsieur MONTAGNE. J'ai moi-même été très surpris par le courrier et ce qui y est indiqué.

D'abord, il n'y a aucune proposition alternative dans le cadre de l'extension des consignes de tri et quand il y en a eu, c'était totalement incohérent. On voit bien qu'il y a une vraie difficulté à comprendre ce qui est en train de se passer sur la question des déchets.

Moi, j'invite plutôt ce collectif à travailler avec Jean-François MONTAGNE et avec nous. Nous sommes totalement ouverts pour travailler, mais j'ai envie de dire dans un sens constructif, c'est-à-dire que, si le but du jeu est de dire que cela ne va pas avant de commencer à discuter, on ne va pas aller très loin, je préfère le dire clairement. Si c'est une question de posture, et qu'il faut dire "non", qu'il faut absolument essayer de trouver des choses pour dire "non", malheureusement ce collectif, à la fin, n'aura plus grand-chose pour dire "non". Donc, moi, je les invite plutôt à défendre une position constructive plutôt que d'être dans la recherche d'avoir absolument quelque chose à dire, parce que c'est vraiment le sentiment que j'ai eu.

En tout cas, Jean-François MONTAGNE l'a clairement exprimé et je suis très content de l'expérimentation. J'ai moi-même pu me rendre, avec Jean-François MONTAGNE, sur le site du CVE et du CVO et nous avons vu, effectivement, les premiers résultats de l'expérimentation. Il y a des choses très encourageantes, l'expérimentation va encore évoluer d'un cran, je suis très confiant pour qu'à la Communauté Urbaine, à l'image de ce que l'on a fait sur la mobilité au cours du mandat précédent, nous devenions exemplaires. D'ailleurs, nous sommes suivis par beaucoup d'agglomérations en France sur ce que l'on est en train de mettre en place aujourd'hui, puisque nous sommes assez innovants sur un certain nombre de choses. Je pense que beaucoup d'agglomérations françaises nous suivent et vous verrez, on en reparlera dans le cadre de ce mandat, je pense que l'agglomération dunkerquoise aura de quoi être très très fière et exemplaire dans le cadre de ce mandat. Je suis prêt à prendre le pari. Nous l'avons sur le bus gratuit, nous l'aurons sur la gestion des déchets dans ce mandat. J'en prends le pari ici.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération, il s'agit d'en prendre acte.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Jean-François MONTAGNE

Rappelle aux membres du Conseil que l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce rapport s'inscrit en complément du rapport d'activités et s'attache notamment à mettre en lumière les réalisations de l'année au regard des quatre piliers de la ville durable mis

en exergue par le Manifeste de France Ville Durable, à savoir **la sobriété, l'inclusion, la résilience et la créativité**.

Les principales actions sur chacun de ces quatre axes, complétés d'indicateurs chiffrés et de perspectives pour 2021 sont les suivants :

1° Sobriété

Entendue comme une économie de moyens, une modération dans la production et de la consommation des ressources et des énergies carbonées notamment, la sobriété est aujourd'hui une nécessité compte-tenu des effets de l'activité humaine sur son environnement.

Faire des économies en se déplaçant

La gratuité du transport urbain, mis en place en septembre 2018, continue de remporter un large succès : **la fréquentation des bus dunkerquois a augmenté de 85,5 % par rapport à 2017**. Un vrai changement des comportements puisque 48 % des nouveaux usagers utilisent le bus à la place de la voiture. Cette innovation sociale que représente la gratuité du bus, porte en elle non seulement une préservation du pouvoir d'achat des Dunkerquois mais permet aussi la limitation des émissions polluantes dues au transport.

La CUD a par ailleurs décidé de reconduire l'aide à l'acquisition d'un vélo jusqu'en 2021. Ce dispositif, octroyant de 80 à 150 Euros, a été un véritable succès au cours des derniers mois, recevant près de **4 000 demandes** (soit + de 300 000 Euros d'aides).

Développer les mobilités actives

Véritables vecteurs de mobilités actives mais aussi de valorisation des territoires, les véloroutes présentent de nombreux atouts environnementaux, sociaux et économiques (amélioration de la santé par la pratique sportive, promotion du tourisme vert, de l'usage du vélo au quotidien, etc.).

Le territoire communautaire est traversé par deux véloroutes :

- **La Vélo maritime** est aujourd'hui quasiment achevée. On peut d'ores et déjà circuler sur une grande partie du tracé en passant par le bord de mer, les dunes, les musées, lieux de mémoire et autres sites incontournables du territoire.

- **La véloroute des Flandres**, itinéraire nord/sud à l'échelle du Département permettra de relier à terme la Métropole lilloise au littoral dunkerquois. Sur notre territoire, on peut emprunter une partie de la Véloroute des Flandres en passant par les remparts de Bergues, le Bois des Forts sur TETEGHEM - COUDEKERQUE-VILLAGE et le Parc du Fort Louis à COUDEKERQUE-BRANCHE.

Par ailleurs, la CUD a lancé cet automne **le débat "Ville à vélo"**. Le fruit de cette concertation sans précédent (16 événements, 1581 questionnaires renseignés, 80 contributions partagées) a mis en avant des priorités fortes (des itinéraires continus, sécurisés et confortables, des stationnements sécurisés, des services à mettre en œuvre, une sensibilisation accrue à la pratique du vélo pour insuffler une culture vélo dans l'agglomération...) et alimentera le nouveau "Plan Vélo" qui sera adopté par la CUD d'ici l'été prochain.

Dispositif Eco Gagnant

Offrir plus de pouvoir d'achat à chacun tout en protégeant davantage notre environnement, telle est l'ambition du dispositif Eco-Gagnant lancé par la Communauté Urbaine. Des stratégies "gagnant-gagnant" d'un point de vue économique et écologique sont mises en place dans des domaines tels que l'habitat, la collecte des déchets, les déplacements ou encore la consommation d'eau.

Pour qu'Eco-Gagnant soit une réussite, il est nécessaire d'y associer étroitement les habitants. Un programme d'éducation populaire sera présenté et un "parlement citoyen" formé d'associations environnementales, de consommateurs, de professionnels et d'habitants sera créé. En outre, la collectivité labellisera plusieurs lieux ressources dans l'agglomération pour apporter à tous les habitants du Dunkerquois les infos utiles pour rendre le quotidien "éco-gagnant".

Mieux trier et réduire les déchets

Réduire les déchets ménagers et améliorer le tri sont aujourd'hui des enjeux majeurs, d'autant plus que de nouvelles contraintes réglementaires vont entrer en vigueur. Dans cette optique, la CUD expérimente un nouveau mode de collecte depuis le 15 juin 2020 à CAPPELLE-LA-GRANDE et à ROSENDAËL. Ces deux secteurs sont passés au tri par sacs (emballages propres ou sales, quelle que soit leur matière, dans le jaune ; les autres déchets dans le noir), avec une unique collecte hebdomadaire des deux sacs. Le premier retour d'expérimentation est excellent : **plus de 4 foyers sur 5 adhérents au projet et trouvent le geste plus simple, et 9 foyers sur 10 appliquent les nouvelles consignes** (près de 3 000 foyers interrogés sur les 12 000 concernés).

Cette expérimentation se poursuit afin de tester des sacs noirs plus solides (fournis par la CUD) et un mode de collecte spécifique pour les cartons. En parallèle, la Communauté urbaine poursuit ses initiatives d'incitation à la réduction de la production de déchets de ses habitants.

Réduire la facture énergétique des logements

La nouvelle prime "Eco-Habitat" succède à "Reflex'Energie". Ce nouveau dispositif accompagnera le demandeur, du diagnostic au suivi des travaux. Une thermographie aérienne sera réalisée en février pour connaître la qualité thermique de chaque logement. L'ouverture de ce nouveau guichet est prévue le 1^{er} septembre 2021.

2° Inclusion

Pour construire des réponses adaptées aux enjeux de mixité, les dimensions démocratiques, économiques, sociales et culturelles doivent être réinventées pour favoriser la capacité à mieux vivre ensemble et à partager des valeurs communes.

Changer la vie des quartiers par le renouvellement urbain

Les opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de GRANDE-SYNTHÉ, DUNKERQUE, TETEGHEM et SAINT-POL-SUR-MER vont transformer l'agglomération. Des objectifs ambitieux ont été posés : **40 % de relogement dans le neuf** ou de moins de 5 ans, **25 % à minima des relogements en dehors des quartiers en politique de la ville**, ou la **définition de seuils d'alerte en matière de reste à vivre**, de reste à charge et de taux d'effort pour les ménages.

En 2020 la convention multi-partenariale a été finalisée avec l'ANRU et les études préalables aux travaux ont été lancées. Puisque les démolitions vont entraîner beaucoup de déchets, la collectivité a également lancé un accompagnement spécifique sur l'urbanisme circulaire, qui vise à développer les boucles de réutilisation des matériaux et leurs valorisations.

Portail "Vivre ensemble après"

A la sortie du premier confinement, les élus de la communauté urbaine ont lancé une nouvelle plateforme numérique de participation citoyenne intitulé "Vivre Ensemble Après". Celle-ci a permis de recueillir **plus de 2 500 propositions** sur de nombreux thèmes ("faire son marché", "se divertir", "s'engager localement", etc.).

Ainsi, les évolutions des pratiques quotidiennes et des aspirations des Dunkerquois vers plus d'écologie ont été rapidement accompagnées par la Communauté Urbaine, (par exemple sur la consommation locale, le développement des mobilités douces, la création d'espaces verts,

etc.).

3° Résilience

La résilience témoigne de la capacité d'un territoire ou d'une communauté à rebondir après un choc, qu'il soit d'ordre environnemental, économique ou social. La pandémie liée au COVID19 est un révélateur extraordinaire de cette résilience territoriale.

Continuité de service assurée durant la crise sanitaire

Les services de la communauté urbaine se sont adaptés et ont été pleinement mobilisés face à la crise sanitaire de la COVID19, qui a fortement impacté la vie de tous les Dunkerquois.

Au cœur de la crise sanitaire et du confinement du printemps 2020, les services communautaires à la population ont été maintenus et adaptés pour que la qualité de vie quotidienne des habitants soit maintenue et que la vie du territoire puisse continuer, même au ralenti.

Les services de ramassage et de traitement des déchets ménagers ont poursuivi leur mission tout au long du confinement strict du printemps 2020 (la collecte ayant été adaptée en supprimant provisoirement la séparation entre les déchets recyclables et non-recyclables).

Les transports en commun de l'agglomération ont maintenu leur service à la population (la gratuité étant bien évidemment maintenue), notamment pour permettre aux professionnels ayant l'obligation d'être présents de se rendre sur leur lieu de travail (personnel de santé notamment).

Les services administratifs de la communauté urbaine ont adapté leur fonctionnement au télétravail pour maintenir un niveau d'activité tout à fait remarquable et apporté des réponses aux difficultés et/ou aux inquiétudes des habitants et des acteurs du Dunkerquois. Ainsi des informations précises ont été apportées aux habitants sur les possibilités d'approvisionnements (notamment en circuit court) auprès des commerçants du dunkerquois et des aides aux entreprises en difficultés ont été mobilisées dès avril 2020.

4° Créativité

Pour faire face aux défis actuels, la collectivité doit sans cesse se remettre en question et innover dans ses politiques publiques et ses nombreux champs d'intervention.

En 2020, de nombreuses actions ont été menées pour améliorer la qualité de vie des habitants de la Communauté urbaine ou favoriser le développement économique et l'attractivité du territoire.

Dunkerque, démonstrateur de l'industrie du 21^{ème} siècle

Lauréat de l'appel à projet national «territoire d'innovation» du programme d'investissement d'avenir, qui vise à accompagner les territoires dans leur transformation économique et énergétique, Dunkerque est aujourd'hui un véritable démonstrateur de l'industrie décarbonée du 21^{ème} siècle.

Cette stratégie permettra à la CUD de :

- **Renforcer l'écologie industrielle et l'économie circulaire** et soutenir la dynamique portuaire,
 - Accompagner des industriels dans la mise en place de **stratégies bas carbone et développer les circuits locaux** pour valoriser cette ressource (captage, stockage, transformation),
 - **Innover dans le domaine énergétique**, notamment via le site d'excellence EURAÉNERGIE qui permettra d'attirer des projets innovants, de générer des

retombées locales et de contribuer à l'excellence régionale. L'ambition visée est d'avoir une structure reconnue à l'international comme un vecteur d'innovation et une plateforme d'accueil dans le domaine de la transition énergétique et des énergies renouvelables.

La qualité de l'air constitue également un élément central et transversal de la stratégie de la CUD. Le territoire peut dès à présent s'appuyer sur les initiatives déjà enclenchées : plateforme technologique autour du froid, récupération de la chaleur fatale, développement de la filière hydrogène (Grhyd), etc.

Un engagement réaffirmé sur l'approvisionnement local et biologique

En 2020, deux appels à candidatures sur les terrains agricoles dont la communauté urbaine est propriétaire ont été lancés pour développer l'agriculture biologique destinée à l'approvisionnement local : **4,9 hectares sur COUDEKERQUE-BRANCHE et 1,5 hectare sur GRANDE-SYNTHÉ.**

De plus, les élus s'accordent fin 2020 sur le besoin d'avancer ensemble sur la restauration collective. Pour cela, un diagnostic de fond est en cours sur les capacités de production des cuisines centrales de l'agglomération, les contrats signés avec les prestataires fournissant des repas et les partenariats potentiels entre communes.

L'objectif est de privilégier à terme un approvisionnement en produits "bio" locaux pour la restauration scolaire notamment et d'accompagner le développement d'une production agricole locale de qualité et rémunératrice pour les agriculteurs.

Economiser les ressources : la CUD porteuse du label économie circulaire

La Communauté Urbaine de Dunkerque a participé à la construction du label économie circulaire aux côtés de l'ADEME. La démarche engagée autour de ce label lui a permis de structurer son organisation, sa stratégie et son plan d'action pour faire de l'économie circulaire un axe fort de son activité. Cette dynamique permettra également de mieux mesurer les résultats de son action, dans un objectif d'amélioration continue.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2020 sur la situation en matière de développement durable au sein de la Communauté Urbaine de Dunkerque, présenté préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2021.

3 - Transition énergétique - Innovation - Financement d'une étude préalable à la réalisation du projet "Little Cithy" à CAPPELLE-LA-GRANDE - Demande de participation de la Communauté Urbaine de Dunkerque à hauteur de 80 000 Euros.

Monsieur MONTAGNE : Alors sans transition, comme on disait à la télé dans le temps, la délibération n° 3 concerne le financement d'une étude préalable à la réalisation du projet Little Cithy à CAPPELLE-LA-GRANDE. Ce n'est pas parce que nous sommes à CAPPELLE-LA-GRANDE, que l'on présente cette délibération mais je pense qu'elle fera très plaisir aux Cappellois et au maire.

Je rappelle aux membres du conseil que le projet "GRHYD" signifie " Gestion des Réseaux par injection d'Hydrogène pour Décarboner les énergies". Plus simplement, il s'agit de réinjecter dans le réseau de gaz naturel d'un quartier neuf de CAPPELLE-LA-GRANDE, 20 % d'hydrogène vert. Ce projet s'est déroulé avec succès sur CAPPELLE-LA-GRANDE entre 2014 et 2020. Les résultats obtenus par le GRHYD encouragent à poursuivre les expérimentations dans l'utilisation de l'hydrogène comme énergie de chauffage des bâtiments, compte-tenu de ses effets sur la

réduction des émissions de gaz à effet de serre et sur la qualité de l'air.

C'est pourquoi, en partenariat avec le centre de recherche d'ENGIE, il est proposé de poursuivre dans cette voie et de participer au financement d'une étude de faisabilité d'un nouveau projet dénommé "Little Cithy" à CAPPELLE-LA-GRANDE dont l'innovation essentielle consiste à alimenter un nouveau quartier de logements réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de SIA Habitat avec un réseau 100 % hydrogène.

Ce n'est pas tout, le projet Little Cithy propose d'aller plus loin pour intégrer une dimension systémique de l'innovation urbaine. En effet, au-delà de la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le projet ambitionne :

- une gestion optimale de la ressource naturelle en eau,
- une valorisation énergétique et économique des déchets,
- la constitution d'une communauté énergétique pour la production d'énergies renouvelables et la gestion des réseaux,
- une création de services publics à valeur ajoutée,
- et un cadre de vie amélioré.

Ce projet a été estimé à un budget global, pour la mise en place de cette étude, à 3200 00 Euros. La CUD a été sollicitée pour une aide de 80 000 Euros en équivalence à ce qu'apporterait le FRATRI. ENGIE prendrait en charge le reste soit les 160 000 Euros restants.

Il vous est donc demandé d'approuver ce versement de subventions de 80 0000 Euros.

Monsieur le Président : Merci Monsieur MONTAGNE. Y-a-t-il des interventions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBERATION ADOPTÉE :

Monsieur Jean-François MONTAGNE

Rappelle aux membres du Conseil que le projet GRHYD, pour Gestion des Réseaux par injection d'Hydrogène pour Décarboner les énergies, s'est déroulé avec succès de 2014 à 2020 à CAPPELLE-LA-GRANDE.

Il consistait à tester les conditions réglementaires, techniques, économiques, sociologiques et environnementales liées à la valorisation des surplus d'électricité renouvelable en produisant et en stockant de l'hydrogène vert qui était ensuite injecté à hauteur de 20 % maximum dans le réseau de gaz naturel d'un quartier neuf.

Il s'agissait du premier projet "Power to Gas" en France, qui a été soutenu par le programme d'investissement d'avenir piloté par l'ADEME et par la Région Hauts-de-France dans le cadre du plan "Rev 3".

Les résultats obtenus de GRHYD encouragent à poursuivre les expérimentations dans l'utilisation de l'hydrogène comme énergie de chauffage des bâtiments, compte tenu de ses effets sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (dioxyde et monoxyde de carbone) et sur la qualité de l'air (réduction des oxydes d'azote).

C'est pourquoi, en partenariat avec le centre de recherche d'ENGIE dénommé "Engie Lab Crigen", il est proposé de poursuivre dans cette voie et de participer au financement d'une étude de faisabilité d'un nouveau projet dénommé "Little Cithy" à CAPPELLE-LA-GRANDE, dont l'innovation essentielle consiste à alimenter un nouveau quartier de logements réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de SIA Habitat avec un réseau 100 % Hydrogène.

Cette opération prévoit la construction de 350 logements neufs à réaliser sur 10 ans à CAPPELLE-LA-GRANDE.

A la suite des différents échanges avec les parties prenantes, le projet "Little Cithy" propose d'aller plus loin pour intégrer une dimension systémique de l'innovation urbaine. En effet, au-delà de la dynamique de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le projet ambitionne une gestion optimale de la ressource naturelle en eau, une valorisation énergétique et économique des déchets (micro méthanisation), la constitution d'une communauté énergétique pour la production d'énergies renouvelables et la gestion des réseaux, une création de services publics à valeur ajoutée (agriculture urbaine), et un cadre de vie amélioré (végétalisation, qualité de l'air, lutte contre les canicules, etc.), tout cela avec la participation active des futurs habitants au fonctionnement du quartier.

Afin d'étudier la faisabilité de ce projet, "Engie Lab Crigen" a estimé le budget global de cette étude à 320 000 Euros HT.

L'étude de préfaisabilité cherche à apporter une sélection de scénarii réalistes sur chacun des thèmes (énergies, bâtiments performants, agriculture urbaine, valorisation des déchets, gestion de l'eau, végétalisation, lutte contre la canicule, etc.) qui pourront composer le projet.

Le plan de financement serait le suivant :

- le FRATRI est sollicité pour une subvention de 80 000 Euros environ, soit 25 % environ,
- la CUD est sollicitée pour une aide de 80 000 Euros en équivalence au FRATRI,
- "Engie Lab Crigen" prendra en charge les 50 % restants soit 160 000 Euros.

Vu l'avis de la commission du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en œuvre d'une étude de faisabilité du projet "Little Cithy" à CAPPELLE-LA-GRANDE en lien avec la Région Hauts de France et "Engie Lab Crigen".

DÉCIDE de verser une subvention de 80 000 Euros à la société "Engie Lab Crigen" en accompagnement de l'aide de la Région Hauts de France.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de financement de cette étude avec Engie Lab Crigen.

Monsieur le Président : Comme annoncé précédemment, je vais vous donner lecture des résultats du vote de la délibération n°1 :

Administration générale : Monsieur le Président

1 - Election au poste de Vice-Président vacant.

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 61
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
- nombre de suffrages exprimés : 55

Monsieur Sony CLINQUART a obtenu 55 voix. Il est donc élu 11^{ème} Vice-Président de la Communauté Urbaine.

Applaudissements dans la salle.

Monsieur CLINQUART félicitations ! Je vous invite à rejoindre, dès à présent, votre nouvelle place au sein de cette assemblée. Nous sommes très heureux de vous retrouver parmi nous Monsieur CLINQUART.

Je vous informe que Monsieur CLINQUART retrouve sa délégation dans le domaine de l'insertion professionnelle et de l'économie sociale et solidaire et je lui cède volontiers la

parole. Cela fait plaisir de l'entendre à nouveau Sony et félicitations aussi j'en profite, pour ton élection à la mairie de GRAND-FORT-PHILIPPE.

Monsieur CLINQUART : Merci beaucoup, ce n'est pas un poisson d'avril que vous êtes en train de me faire, chers collègues, car nous sommes le premier ... En tout cas, je vous remercie. Ce n'est pas sans émotion que je vous retrouve ici ce soir dans cette bonne ville de CAPPELLE-LA-GRANDE. Je veux, avant toute chose, remercier le Président de la CUD, le maire de CAPPELLE-LA-GRANDE pour son accueil chaleureux, particulier ; nous avons une certaine accointance, CAPPELLE-LA-GRANDE et GRAND-FORT-PHILIPPE, nous sommes unis pour le meilleur et uniquement pour le meilleur.

Je vous remercie aussi, parce que vous m'avez manqué, pour le soutien que vous m'avez apporté, pendant cette campagne, pendant cette suspension qui est le fruit d'une décision d'un Tribunal Administratif qui a souhaité suspendre les élections dans un premier temps, les annuler et mettre une ville de notre agglomération, de 5 000 habitants, sous cloche en pleine pandémie pendant quatre mois, au motif qu'un thé dansant associatif et que l'inauguration d'une résidence suffisaient à faire en sorte que l'on place cette commune sous tutelle.

C'est ainsi, j'ai fait le choix de ne pas faire de recours au conseil d'État, de ne pas me cacher derrière mon petit doigt. A GRAND-FORT-PHILIPPE comme à DUNKERQUE on a un certain esprit et certaines valeurs, vous le savez, je ne vous apprends rien puisque nous sommes toutes et tous fait du même bois, et j'ai donc décidé de retourner aux urnes, de combattre démocratiquement et avec toutes les idées qui nous animent, un certain nombre d'adversaires.

J'aurais aimé ce soir, pour ne rien vous cacher, puisque ce que l'on va se dire ici ne sortira pas de CAPPELLE-LA-GRANDE, qu'un certain Monsieur soit présent, je n'aurai pas l'outrecuidance, Madame CUVELIER, de m'adresser à vous, bien que vous soyez la représentante d'un mouvement qui m'a sali, qui m'a attaqué par voie de presse, derrière un clavier ou caché dans l'ombre, dans le fond d'une salle ou derrière un écran. C'est votre marque de fabrique, je vous le dis comme je le pense, mais ce Monsieur étant absent, j'aurai l'occasion, si vous le voulez bien Monsieur le Président et chers collègues, contrairement à cet individu, de m'adresser à lui de visu, de vive voix et dans le blanc des yeux quand on se retrouvera parce que c'est minable, c'est mesquin et c'est tellement facile.

Je veux quand même dire à ce mouvement que ce mouvement s'est présenté face à moi, à GRAND-FORT-PHILIPPE l'année dernière en faisant un score, dont je suis très fier et très honoré qu'il soit si bas et que lors de cette réélection voulue et subie, ce mouvement a disparu. Sans doute aigri, revancharde et mauvais perdant, ils n'ont rien trouvé de mieux que de me salir par voie de presse en indiquant que j'étais un tricheur, un bonimenteur et un profiteuse. C'est allé jusqu'à demander à une collègue que j'apprécie et que je salue ici ce soir, qui est Christine DECODTS, qui est la présidente d'Entreprendre Ensemble, en pleine commission municipale à DUNKERQUE, la nature de mon contrat de travail et de mon salaire. Voilà le genre de débat, le genre d'idées, le genre d'intervention de ce mouvement. Quelle classe ! sachant que c'est tellement facile d'attaquer, de salir et de mentir, parce que mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose, mais Dieu merci je n'appartiens pas à ce mouvement. Si cela avait été le cas, peut-être aurais-je ou bénéficié d'un emploi fictif à Bruxelles si vous voyez ce que je veux dire.

En tout cas, je suis heureux de vous retrouver, de retrouver ma délégation, la délégation que vous m'avez confiée Monsieur le Président, parce que Dieu sait si, dans le domaine de l'insertion, en général, et de l'économie sociale et solidaire, en particulier, nous avons du pain sur la planche. Je veux vraiment saluer l'initiative que vous avez prise à travers ce deuxième volet des États Généraux de l'environnement qui vont nous permettre de toucher du doigt justement cette thématique avec les collègues qui m'ont déjà interpellés sur le volet de l'économie circulaire où je souhaite m'engager pleinement.

Voilà, je suis, encore une fois, heureux d'être là, heureux de vous retrouver, je vous remercie de tout cœur et vive Dunkerque !

Monsieur le Président : Et toutes les autres communes de la Communauté Urbaine. Merci Monsieur CLINQUART, nous sommes très contents de vous retrouver.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

1 - Election au poste de Vice-Président vacant.

Monsieur le Président

Rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 10 juillet 2020, le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 12, en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient aujourd'hui de pourvoir le poste de 11^{ème} Vice-Président devenu vacant.

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret, à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'avait obtenu la majorité absolue, il serait procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aurait alors lieu à la majorité relative.

Dans ce cadre, après appel à candidatures, à la suite du premier tour de scrutin organisé, le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 61
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6
Nombre de suffrages exprimés : 55
Majorité absolue : 28

Nombre de voix obtenu par Monsieur CLINQUART : 55 voix.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

Élit Monsieur Sony CLINQUART, 11^{ème} Vice-Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur le Président : Je donne immédiatement la parole à Monsieur MONTAGNE pour la présentation de la délibération n° 4, puis à Monsieur BARTHOLOMEUS pour la présentation de la délibération n°5.

Transition écologique et résilience, Transports et mobilité : Messieurs Jean-François MONTAGNE et Grégory BARTHOLOMÉUS

4 - Adoption du "Plan Vélo +".

Monsieur MONTAGNE : Merci Monsieur le Président. C'est une délibération qui me tient à cœur, la Communauté Urbaine s'est véritablement engagée, peut-être pas dans une véritable révolution, mais en tout cas véritablement dans ce projet.

Comme vous le savez, la crise sanitaire et la sortie du confinement en mai 2020 ont accéléré le développement de la pratique de la bicyclette et des autres mobilités actives sur les territoires national et communautaire. Localement, les habitants, dans le cadre de la concertation "vivre ensemble après" ont massivement demandé la mise en œuvre accélérée d'un plan vélo visant à en faciliter la pratique. Dans ce contexte, la Communauté Urbaine a confié à la maison de l'environnement le soin d'organiser une large concertation citoyenne sur l'usage du vélo à l'échelle de l'agglomération. Cette grande consultation que nous avons appelée "ville à vélo" a été la première concertation publique 100 % dédiée au vélo sur le territoire communautaire et qui a correspondu :

- à cinq mois de mobilisation,
- à la rencontre de 63 partenaires,
- à la mise en place de 10 focus groupe,

- à la mise en place de 16 événements dans un contexte sanitaire pas toujours évident.

Nous avons obtenu, sur le site internet, 80 contributions très détaillées et 1 600 réponses au questionnaire.

Nous allons donc vous présenter, ce soir, ce plan et les différents axes de ce plan.

Comme je le disais, il y avait une véritable volonté des habitants d'accélérer le plan vélo. Un plan vélo existait précédemment et, dans les concertations que nous avons eues avec les concitoyens, ils reconnaissaient qu'un travail avait été fait mais qu'il restait encore des choses à faire. Lorsqu'on leur posait la question de savoir ce qui les empêcherait de faire du vélo à DUNKERQUE, ils mettaient toujours en avant la sécurité dans les déplacements mais aussi la sécurité du matériel, c'est-à-dire retrouver son vélo dans l'état et à l'endroit où on l'a laissé quand on l'a attaché.

Dans cette concertation, les échanges ont été primordiaux : des échanges bien sûrs avec les citoyens mais aussi avec les associations et les professionnels du vélo qui n'ont pas été les derniers à nous proposer des actions et qui se sont vraiment investis.

Je voulais remercier, ici, tous les maires de la Communauté Urbaine qui ont joué le jeu et qui ont désigné, au sein de leur Conseil Municipal, une "Madame vélo" ou un "Monsieur vélo". Nous nous sommes réunis trois fois pour mettre en place le plan vélo que nous avons appelé "plan vélo +". Vous le constatez, nous avons été extrêmement innovants, l'ancien plan s'appelait "plan vélo", celui-ci s'appelle "plan vélo +". Est-il besoin d'en dire plus ? Non, je ne le pense pas.

Le but est de doubler la part modale d'ici 2025. Nous travaillons actuellement sur "l'enquête ménage" qui a été réalisée en 2015, qui date déjà mais généralement les enquêtes ménages, très lourdes et assez couteuses, sont réalisées tous les 10 ans.

L'objectif est véritablement de doubler cette part modale sur le territoire de la Communauté Urbaine. Alors je vous propose de découvrir, les quatre axes que je vais vous présenter.

- Des itinéraires sécurisés, continus et confortables : On nous demande des itinéraires sécurisés continus et confortables, je pense que cela suffit en lui-même, la sécurité, la continuité des trajets.

Sur le plan vélo, nous avons mis en place beaucoup de pistes cyclables, de voies cyclables, quelquefois très longues, comme la vélo route, qui mailent ROSENDAEL jusque BRAY-DUNES, en passant par ZUYDCOOTE et LEFFRINCKOUCKE. Mais quelquefois nous avons oublié des petits tronçons, par exemple, devant la piscine GUYNEMER, et on nous a demandé de rendre ces pistes cyclables confortables. Pour ceux qui font du vélo, et je sais qu'il y en a ici dans cette salle, c'est parfois perturbant de rencontrer, lors des trajets, un bout de trottoir, un bout de piste mal carrossée, etc. On nous demande donc des itinéraires sécurisés, continus et confortables.

- Un meilleur accueil du cycliste et de son vélo : C'est de cela dont je vous parlais tout à l'heure, lorsque je vous disais de faire en sorte de retrouver son vélo dans le même état et au même endroit.

- Des "services +", que je vais vous détailler par la suite.

- Une culture renforcée : On nous a dit dans les questionnaires : "moi, je suis prêt à faire du vélo, je veux bien le faire, mais cela fait longtemps que je n'en ai pas fait, je trouve cela compliqué de me déplacer en ville". Nous voulons véritablement travailler à renforcer et à développer une culture vélo, non pas uniquement pour ceux qui se déplacent à vélo mais aussi travailler la culture vélo pour les autres usagers : les piétons et les automobilistes.

Axe 1 : Pour des itinéraires sécurisés, continus et confortables

Nous avons un programme et un budget spécifique pour mieux relier les communes. Les membres du groupe d'élus que vous avons constitué nous ont fait remonter un certain nombre de doléances, dont certaines duraient depuis un certain temps.

Comme je vous le disais tout à l'heure, nous travaillons autour des jonctions entre les différents itinéraires cyclables que nous connaissons mais aussi sur un certain nombre de points noirs que nous voudrions éliminer durant ce mandat.

Nous avons commencé le jalonnement des itinéraires dédiés, parce qu'il est important, lorsqu'on est sur une piste cyclable, de savoir qu'il est possible d'aller dans une salle de sport, ou à la mairie c'est donc un véritable travail autour de ce jalonnement. Cela va ravir ma voisine qui est en charge du tourisme, car nous travaillons également au jalonnement sur la vélo-route afin de mettre en avant les points remarquables que l'on peut trouver sur le parcours. En effet, il y a encore trop de touristes qui passent à côté de la Ferme Nord sans savoir ce qu'est la Ferme Nord et nous allons donc renforcer cet aspect "décryptage" des environs de nos pistes cyclables.

Le dernier point concernant les itinéraires sécurisés, continus et confortables concerne l'entretien de ces pistes au quotidien. On nous a fait remonter qu'elles n'étaient pas toujours extrêmement bien entretenues et nous allons véritablement porter notre effort sur l'entretien de ces pistes cyclables.

Je m'adresse maintenant aux maires qui veulent savoir si le projet qu'ils ont demandé a été retenu. J'ai envie de leur répondre "oui". Il est prévu un programme de 4 millions d'Euros, en complément des autres programmes relatifs à la voirie et aux canaux du mandat précédent qui avaient été faits sur COUDEKERQUE-BRANCHE et sur ROSENDAEL, ainsi :

- A GRAVELINES, la création de passerelles dans le secteur gare. Les élus gravelinois nous ont fait remonter une difficulté dans ce secteur, et nous allons travailler autour de la création de passerelles pour faciliter le déplacement vélo.

- A CRAYWICK, Il y a une demande pour relier LOON-PLAGE et CRAYWICK avec la vraie problématique de l'autoroute qui coupe en deux CRAYWICK.

- un projet, je ne vais pas dire le plus beau mais le plus long, puisque les communes de SPYCKER, ARMBOUTS CAPPEL, CAPPELLE-LA-GRANDE et même DUNKERQUE seront reliées par un axe vélo en passant notamment par le lac d'Armbouts Cappel. Je vois que Monsieur DARCOURT en est ravi, il sourit.

- A DUNKERQUE, une voie verte va être réalisée le long de la rue Godefroy d'Estrade.

- A TÉTEGHEM, la liaison entre la route du chapeau Rouge et ROSENDAEL verra le jour. Je n'y suis pour rien mais je suis ravi quand même qu'on puisse enfin voir la mise en place de cette liaison.

- A GHYVELDE, enfin pour terminer, la liaison entre BRAY-DUNES et GHYVELDE, très attendue par ces deux communes, sera réalisée.

Axe 2 : Pour un meilleur accueil du cycliste et de son matériel

Comme je vous le disais tout à l'heure, il est important de retrouver son vélo. Le vol, à DUNKERQUE, est assez développé. Nous avons mis en place, au terminal bus notamment, un certain nombre d'abris vélo, de grands abris vélo mais il nous reste encore à travailler sur deux axes :

- D'abord celui de développer beaucoup plus d'arceaux vélo. Il existe déjà beaucoup d'arceaux vélo sur le territoire de la Communauté mais, très souvent, ils sont mal indiqués et on ne sait pas trop où ils se trouvent. Il nous fait donc travailler sur les arceaux vélo les multiplier et les rendre beaucoup plus visibles.

- Ensuite, nous proposons, dans le cadre de ce "plan vélo +", de mettre en place des boxes vélos, c'est une demande, notamment dans les collectifs où les résidents veulent bien rouler à vélo mais, quand on habite au quatrième étage sans ascenseur et qu'il faut monter son vélo au quatrième étage tous les soirs, c'est fatiguant et cela peut être un vrai frein. Sur le même modèle qui a été développé à Lille, qui connaît un véritable succès, nous proposons la mise en place de boxes au plus proche des habitants, ainsi il est prévu, la mise en place de 20 boxes pour l'automne 2021 sur deux secteurs test de la Communauté Urbaine. A l'heure actuelle, nous discutons avec les maires et nous devrions prochainement annoncer quels seront les deux secteurs tests choisis.

Axe 3 : Vers des "services +"

C'est, bien sûr vous le savez, le prolongement de la prime à l'achat jusqu'en décembre 2022. Tout à l'heure, Grégory BARTHOLOMÉUS vous présentera la délibération n° 5 qui porte sur cette prolongation, qui connaît un véritable succès. Actuellement, nous avons reçu plus de 5 000 demandes : nous avons interrogé les services ce matin, ils nous ont annoncé 5 300 demandes, ce qui représente :

- 450 000 Euros d'aides ;
- et des retombées économiques sur le territoire de la Communauté Urbaine, puisque vous savez que vous devez acheter votre vélo sur le territoire de la Communauté Urbaine, qui s'élèvent tout de même à 1,8 million d'Euros.

Nous proposons également, dans le cadre de l'économie circulaire, de mettre en place un service, afin que les vélos qui ne vous servent plus ou qui sont devenus un peu vieux soient, non pas détruits, mais amenés à la déchetterie où ils seront stockés à part, retapés, rénovés et remis à un public qui a peu de moyens pour s'acheter un vélo, même avec la prime à l'achat.

Nous allons bien sûr continuer le marquage des vélos, vous savez que la loi maintenant impose le marquage des vélos neufs.

Nous proposons également le développement d'une application vélo qui permettra de disposer de tous les itinéraires vélo, des emplacements des boxes à vélo, des arceaux vélo, application attendue avec impatience.

Axe 4 : Vers une culture renforcée

Comme je vous le disais tout à l'heure il y a une aspiration à aller sur son vélo mais certains de nos concitoyens ont besoin d'un petit coup de pouce, ce que nous appelons "des stages de remise en selle". En travaillant avec les partenaires, nous nous sommes aperçus qu'il y a là une véritable demande et nous allons proposer, à ceux qui le souhaiteront, des stages de remise en selle.

Vous savez qu'il y a un certain nombre de panneaux qui sont apparus sur les feux, par exemple ceux permettant de tourner à droite alors que le feu est rouge, ou encore à quoi servent les SAS vélos, et nous allons travailler afin de redonner confiance pour se déplacer en ville dans les conditions de circulation qui peuvent parfois être compliquées.

Il y a également un véritable enjeu à remettre nos enfants, nos ados, sur des vélos, ce qu'ils font moins. L'Education Nationale a lancé, je crois l'année dernière, un plan intitulé "savoir rouler à vélo" sur le modèle de "savoir nager à l'école". Nous rencontrerons très prochainement l'Education Nationale pour proposer à deux classes de cycle 3, probablement des CM2, de travailler autour du déplacement à vélo ; l'idée est que cela puisse essaimer et se développer pour les CM2 de nos écoles.

Dans le cadre d'améliorer le "savoir rouler", nous irons au plus près des communes, avec l'aide de l'ADASARD, qui a été missionnée particulièrement sur cette action, en créant des "maisons itinérantes du vélo". Il ne s'agit pas de maison à proprement parler, mais, à la demande des communes, un samedi ou un dimanche, d'aller sur la place centrale et de proposer un certain nombre de services, pourquoi pas des stages de remise à niveau, du marquage de bicyclettes, des réparations éventuellement de bicyclettes, d'aller vraiment au plus proche de ceux qui pourraient se remettre en selle mais qui ont quelques difficultés encore à le faire. L'idée est, d'une part, véritablement de construire cela avec les communes, le travail a d'ailleurs déjà commencé et d'autre part, de mieux communiquer et de façon ludique et attractive.

Vous le voyez, je suis un peu bavard sur le sujet, je pourrais parler longtemps du plan vélo, mais je vais m'arrêter là. En conclusion, je souhaitais remercier le service voirie pour le travail qui a été fait et pour celui qui est encore à faire. C'est vraiment un travail très important qui est fait avec les services et les différentes communes, et vous avez pu constater que le "plan vélo +" priorise davantage les actions et les services à développer. Nous avons privilégié la durabilité, que ce soit en termes d'aménagement, de stationnement, d'achat de vélos, en réorientant le budget qui était consacré pour les vélos en libre-service vers des actions plus pérennes, qui touchent davantage d'habitants. Voilà j'en ai terminé Monsieur le Président.

Monsieur le Président : Merci Monsieur MONTAGNE. Je vais maintenant demander à Monsieur BARTHOLOMÉUS de nous présenter la délibération n° 5 qui est complètement connectée à ce "plan vélo +", puis j'ouvrirai, à la suite, le débat sur ces deux délibérations n° 4 et n° 5.

5 - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos neufs

Monsieur BARTHOLOMÉUS : Monsieur MONTAGNE l'a rappelé tout à l'heure, à la sortie du premier confinement, depuis le 11 mai 2020, nous avons mis en place une aide à l'acquisition d'un vélo. Alors cette aide se monte à 80 Euros sans condition de ressources, 150 Euros si vous êtes bénéficiaires des minima sociaux.

C'est important, le vélo doit être acheté sur le territoire de la Communauté Urbaine, puisque cela nous permet d'avoir des retombées économiques sur le territoire.

Cette aide avait été initialement prévue jusqu'au 31 décembre 2020 et en fin d'année, nous avons voté la prolongation de cette aide jusqu'au 30 juin 2021 dans l'attente des conclusions du débat vélo et de l'adoption du plan vélo qui nous est présenté ici ce soir.

En ce qui concerne ce dispositif, pour vous donner les chiffres 2020, Jean-François MONTAGNE l'a précisé, rien que pour l'année 2020, 4 600 demandes d'aides ont été déposées, ce qui représente 400 000 Euros d'aides aux habitants et environ 1,7 million d'Euros de retombées économiques.

Aujourd'hui, Jean-François l'a dit tout à l'heure, les chiffres ont été actualisés ce matin par les services : nous en sommes à 5 300 demandes réceptionnées, ce qui est quand même assez considérable. Il suffit pour chacun d'entre nous, et c'était notamment le cas cet été, de se rendre chez son vélociste préféré pour se rendre compte que les rayons cycles sont bien vides, forts du succès de cette aide.

Je vous propose donc, chers collègues, en cohérence avec l'adoption du plan vélo que Jean-François vient de vous proposer, de prolonger une nouvelle fois l'aide à l'achat d'un vélo jusqu'au 31 décembre 2022, en rappelant, bien entendu, qu'une seule subvention peut être sollicitée par bénéficiaire.

C'est vraiment un effort conséquent de la collectivité pour favoriser la pratique du vélo, on le développe avec sécurisation du cycliste, afin de répondre à ce qui a été demandé, sur la circulation et le stationnement et on permet à ceux qui souhaitent se mettre à cette pratique de pouvoir faire l'acquisition d'un vélo.

Alors, je suis désolé Monsieur le Président je n'ai pas ramené de vélo à vous offrir ce soir, en revanche je peux vous faire une promesse ce soir, si un jour on organise un conseil communautaire à Fort-Mardyck je vous offrirai un cadeau.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BARTHOLOMÉUS. J'ouvre donc le débat sur les délibérations n° 4 et n° 5. Qui souhaite prendre la parole ? Madame CARRÉ, vous avez la parole.

Madame CARRÉ : Merci Monsieur le Président. Je vais m'adresser à Monsieur le Vice-Président, à Monsieur MONTAGNE en l'occurrence, pour lui dire que nous voudrions d'abord vous remercier pour avoir pris à bras-le-corps, j'allais dire le problème du vélo mais je préfère dire la "solution vélo" pour les déplacements et ce n'était pas évident.

Une forte implication a été demandée comme vous l'avez rappelé, un gros travail a été effectué et le petit fascicule le "plan vélo" le prouve bien. Le résultat est globalement très satisfaisant. Je voudrais, et là c'est à titre personnel et en tant que cycliste du centre-ville, m'exprimer. Je voudrais insister sur deux points qui me paraissent importants :

- d'abord être clair sur la hiérarchie qui doit régner en ville, redonner toute son importance, alors vous allez être étonné, non pas aux vélos mais aux piétons, parce que les cyclistes ont un petit peu tendance à malmener les piétons, à rouler sur les trottoirs, à y rouler vite, à empêcher les gens de sortir de chez eux et à leur donner un sentiment d'insécurité. Ensuite l'importance du vélo par rapport à l'automobile. Il faut que chacun respecte celui qui "est plus faible" dans la circulation que lui. Je pense que, quand on aura intégré cela, les choses seront beaucoup plus faciles.

Il me semble aussi que, si chacun respectait l'autre, le problème des pistes cyclables en ville et notamment au centre-ville se poserait différemment, parce que dans la notion de piste cyclable il y a deux choses : il y a la piste cyclable style vélo route qui rejoint une agglomération à une autre et là, cela a bien progressé mais il y a aussi les pistes cyclables en ville, des pistes

cyclables qui ont beaucoup de mal à trouver leur place entre les voitures qui ont le droit de stationner au bord des trottoirs et les pistes cyclables qui arrivent tout à coup et qui se terminent en queue de poisson. Donc vous êtes là, cycliste bien gentil dans votre piste cyclable et puis tout d'un coup elle se termine et vous, vous devenez quoi, et bien ça mystère... Donc voilà ce que je voulais dire.

Bien sûr, je reconnais l'intérêt et l'importance des pistes cyclables sécurisées en ville, quand il peut y en avoir, mais ça n'est pas toujours le cas et ce sera difficile à intégrer au centre-ville donc et c'est moi qui parle, il me semble qu'au centre-ville s'il n'y avait pas de piste cyclable du tout, si les automobilistes respectaient les vélos et si les vélos respectaient les piétons, on pourrait faire l'économie de pistes cyclables, très difficiles à installer, à respecter et à mettre en place.

- Le deuxième point sur lequel je voudrais insister : j'aimerais bien, et c'est toujours moi qui parle, que les obligations et les interdictions destinées aux cyclistes au centre-ville soient uniformes pour toute la ville. Ces rues en sens unique dans lesquelles, pour certaines on a le droit de les remonter en sens interdit, et dans d'autres pas le droit, obligent à mettre des panneaux alors que si c'était valable pour toute la ville, voire pour toute l'agglomération, on saurait où on en est : ou bien on peut circuler dans les deux sens ou bien on ne peut pas, mais c'est pareil partout.

Voilà un petit peu quels sont mes deux souhaits pour la circulation à vélo au centre-ville. Alors bien sûr ce sont des points sur lesquels on pourrait affiner la réflexion, il y en aura probablement d'autres, ce sont ceux que j'ai vus et auxquels je suis sensible, je pense qu'il y en a d'autres et je ne doute pas que vous en viendrez à bout à force de discussions et de propositions de solutions.

Nous voterons donc "pour" cette délibération et pendant que j'y suis je vais dire que la proposition de Monsieur BARTHOLOMÉUS est tout à fait intéressante et que, bien entendu, nous voterons "pour" également. Merci.

Monsieur le Président : Merci Madame CARRÉ. Y-a-t-il d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Je suis totalement d'accord avec vous, Madame CARRÉ, quand vous dites finalement que cette culture vélo, et je pense que Jean-François et Grégory seront d'accord également, cette culture vélo doit être aussi partagée par l'automobiliste. La culture vélo ce n'est pas que pour les cyclistes. Je donne souvent un exemple dans les rues effectivement en sens unique et en zone 30, où les contresens cyclables sont autorisés, je vois parfois des automobilistes qui veulent absolument passer alors qu'ils voient qu'il n'y a pas la place. Dans ces cas-là, quand on croise un vélo, c'est la voiture qui s'arrête, pas le vélo qui met pied-à-terre et très souvent je vois des automobilistes qui ne veulent pas s'arrêter. Mais bon sang ! c'est quand même beaucoup plus difficile de s'arrêter à vélo qu'en voiture ! Et pourtant, nous n'avons pas collectivement, sur l'ensemble de notre agglomération, cette culture du vélo qu'il faudra aussi assumer en tant qu'automobiliste. Vous avez raison de le dire, c'est une culture qui doit être partagée par tous. Donc merci pour votre intervention. Merci à Monsieur MONTAGNE et à Monsieur BARTHOLOMÉUS. J'en viens au vote :

- Pour la délibération n° 4 "4 - Adoption du "Plan Vélo +", qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

- Pour la délibération n° 5 " Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos neufs, qui est contre ? qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES :

4 - Adoption du "Plan Vélo +".

Monsieur Jean-François MONTAGNE

Expose aux membres du Conseil que la mobilité constitue, aujourd'hui, un des principaux

enjeux de qualité de vie pour les habitants d'une agglomération notamment sur un territoire concerné par la qualité de l'air. Ces dernières années, la Communauté Urbaine de Dunkerque en a fait une priorité.

A l'occasion du lancement du bus gratuit, cette ambition s'est aussi concrétisée par un plan de rattrapage voirie ou encore par la mise en place d'un plan d'actions en faveur des modes actifs. Et à la suite de la concertation liée au PLUIHD, un Plan Vélo 2019 à 2025 a été élaboré avec un vaste programme d'aménagements et d'actions.

La crise sanitaire et la sortie du confinement en mai 2020 ont accéléré le développement de la pratique de la bicyclette et des autres mobilités actives sur les territoires national et communautaire. Localement, les habitants, dans le cadre de la concertation "vivre ensemble après", ont massivement demandé la mise en œuvre accélérée d'un plan vélo visant à en faciliter la pratique.

Dans ce contexte, la Communauté Urbaine a confié à la Maison de l'Environnement le soin d'organiser une large concertation citoyenne sur l'usage du vélo à l'échelle de l'agglomération, et ce afin de recueillir tous les avis : des cyclistes avertis aux non cyclistes en passant par les cyclistes occasionnels.

La démarche "Ville à Vélo", première concertation publique 100 % dédiée au vélo sur le territoire communautaire, correspond à 5 mois de mobilisation, 63 partenaires, 10 focus groupes, 16 événements, 80 contributions et près de 1 600 réponses au questionnaire.

Elle a mis en évidence les principaux sujets de préoccupation des habitants et notamment la sécurité des personnes (aménagements dédiés) et du matériel (dispositifs de stationnement) et permis de prioriser 9 propositions clés.

A partir des conclusions du débat vélo et à la suite des échanges avec les élus référents vélo de chaque commune, il vous est proposé une nouvelle feuille de route pour "le Plan Vélo+". Il s'inscrit dans la démarche éco-gagnant car il permet aux habitants d'accroître leur pouvoir d'achat. Il permet aussi d'améliorer la santé des habitants et de réduire les émissions de CO₂.

Le "Plan Vélo +" priorise davantage les actions et services à développer. Il privilégie la durabilité (aménagements, stationnement, achat de vélo...) en réorientant le budget qui était consacré pour les vélos en libre-service vers des actions plus pérennes qui touchent davantage d'habitants.

Le "Plan vélo +" met l'accent sur la création de nouvelles liaisons avec la volonté de mieux relier les communes périphériques et d'améliorer les continuités Nord/Sud. Un programme spécifique y est consacré. Il intègre également une nouvelle offre de proximité nommée "boxes à vélo" pour résoudre les difficultés de stationnement au domicile ainsi que le prolongement de l'aide à l'achat d'un vélo neuf jusqu'au 31 décembre 2022.

De manière plus générale, il prévoit de développer une culture vélo sur le territoire. Des maisons itinérantes du vélo, réunissant les associations et forces vives du territoire, seront mises en place pour aller à la rencontre des habitants et leur proposer un panel de services (marquage des vélos, atelier de réparation, stage de remise en selle, balades découvertes, etc.).

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'approuver le contenu du "Plan Vélo +".

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

5 - Prolongation du dispositif d'aide à l'acquisition de vélos neufs.

Monsieur Grégory BARTHOLOMÉUS

Rappelle aux membres du Conseil que, dans un avis en date du 24 avril 2020, le Haut Conseil de la Santé Publique préconisait, pour la maîtrise de la diffusion du SARS-CoV-2, que chacun, si possible, privilégie pour ses déplacements un transport individuel propre, dont notamment l'usage du vélo, en veillant au respect des règles de distanciation sociale.

Dans la lignée de cet avis, afin que l'ensemble des personnes résidentes sur le périmètre de la Communauté Urbaine de Dunkerque soit encouragé à désormais privilégier les mobilités douces, et en particulier la bicyclette, une aide à l'acquisition d'un vélo neuf de 80 Euros sans conditions de ressources et de 150 Euros avec conditions de ressources a été instituée, initialement jusqu'au 31 décembre 2020 puis jusqu'au 30 juin 2021, dans l'attente des conclusions du débat "Ville à Vélo".

Ce dispositif a rencontré un franc succès avec plus de 4 600 demandes déposées en 2020 ce qui représente 400 000 Euros d'aides aux habitants et environ 1,7 million d'Euros de retombées économiques pour le territoire.

En cohérence avec l'adoption du nouveau plan vélo, il est proposé de prolonger une nouvelle fois l'aide jusqu'au 31 décembre 2022. Depuis le lancement de cette aide, une seule subvention à l'acquisition de vélo peut être octroyée à un même bénéficiaire.

Vu l'avis de la commission "Aménagement du territoire et transition écologique".

Le Conseil de communauté, après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré,

DÉCIDE de proroger l'aide à l'acquisition de vélos neufs dans les conditions fixées par le règlement ci-annexé, jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, dont les décisions individuelles d'octroi de subvention.

Monsieur le Président : Monsieur BARTHOLOMÉUS, je vous redonne la parole pour la présentation de la délibération n° 6.

6 - Convention relative au financement du transport scolaire des lycéens sur le ressort territorial de Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine - de septembre à décembre 2020.

Monsieur BARTHOLOMÉUS : Il s'agit de la convention relative au financement du transport scolaire des lycéens sur le ressort territorial de la Communauté Urbaine pour la période de septembre à décembre 2020.

La Communauté Urbaine, en tant qu'autorité organisatrice des transports a la charge du transport des lycéens sur son ressort territorial. Je vous rappelle que, depuis 2011, la région Nord-Pas-de-Calais, devenue ensuite la région Hauts-de-France, participe de manière volontariste au financement de la gratuité des transports des lycéens du Nord et du Pas-de-Calais.

En raison de la Covid-19, la participation au titre de l'année 2020 a été scindée sur deux périodes, une première convention avait été établie pour la période du 6 janvier au 4 juillet 2020, en tenant compte, bien sûr de la fermeture des lycées du 15 mars au 2 juin 2020. Le montant de la participation régionale pour cette période s'était alors élevée à 178 699 Euros.

La région propose donc de passer une nouvelle convention pour la période de septembre à décembre 2020, soit une période de quatre mois. Cette participation de la région s'élève à 204 227 Euros, puisque la région prend en charge 50 % de la dépense ; en contrepartie la Communauté Urbaine s'engage à garantir la gratuité d'un aller-retour par jour en transport en commun pour les lycéens qui l'utilisent à l'intérieur du territoire communautaire pour leurs déplacements domicile-lycée selon des critères demandés par la région, qui sont notamment la

domiciliation et la scolarisation dans le territoire communautaire et une distance à parcourir supérieure à 3 kilomètres, mais, comme vous le savez, le réseau de transport en commun par bus étant gratuit sur le territoire de la Communauté Urbaine, nous satisfaisons très largement à cette exigence.

La convention couvre la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 et il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le président ou son représentant à signer ladite convention pour percevoir la participation de la Région.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BARTHOLOMÉUS. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Grégory BARTHOLOMÉUS

Expose aux membres du Conseil que, depuis 2011, la région Nord / Pas-de-Calais, puis la Région des Hauts-de-France participe de manière volontariste au financement de la gratuité de transport des lycéens du Nord et du Pas-de-Calais.

En raison de la COVID19, la participation au titre de l'année 2020 a été scindée sur 2 périodes. C'est ainsi qu'une première convention a été établie sur la période du 6 janvier au 4 Juillet 2020, en tenant compte de la fermeture des lycées du 15 mars au 2 juin 2020. Le montant de la participation régionale pour cette période s'est élevé à 178 699,31 Euros.

La Région propose à la Communauté Urbaine de Dunkerque, autorité organisatrice des transports urbains sur son territoire, de passer une convention précisant les modalités de versement de la participation régionale au financement du transport des lycéens sur le ressort territorial de la CUD pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020 (4 mois).

Pour une année complète, le coût total restant à charge de la Communauté Urbaine de Dunkerque est de 1 021 138,87 Euros, soit 408 445,56 Euros pour 4 mois. Sur la base d'un taux de participation de 50 %, le montant de la participation régionale est de 204 227,78 Euros maximum pour 4 mois. La CUD prend en charge les 50 % restants.

En contrepartie, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'engage à garantir la gratuité d'un aller-retour par jour en transports en commun, y compris TER, pour les lycéens qui l'utilisent à l'intérieur du territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour leurs déplacements domicile lycée selon les critères demandés par la Région et notamment :

- domiciliation et scolarisation dans le territoire communautaire,
- distance à parcourir supérieure à 3 kilomètres.

La convention couvre la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020. Sa durée de validité est fixée à partir du 1^{er} septembre 2020 et se terminera le 30 septembre 2021.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention avec la Région des Hauts-de-France, pour le versement de la participation régionale au financement du transport scolaire des lycéens en milieu urbain pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

Monsieur le Président : Monsieur GOKEL, au titre de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du numérique, vous devez nous présenter une délibération.

Enseignement supérieur, recherche, innovation, numérique : Monsieur Julien GOKEL

7 - Schéma de Développement des Usages et Services du Numérique - Soutien à la mise en place de tiers-lieux du numérique.

Monsieur GOKEL : Je rappelle aux membres du conseil que, par délibération en date du 8 décembre 2016 le Conseil de Communauté a validé la feuille de route de la stratégie numérique communautaire à l'horizon 2020.

Il s'agit dans cette délibération du schéma de développement des usages et services du numérique, du soutien à la mise en place de tiers-lieux du numérique. La mise en œuvre de cette feuille de route nous a permis d'écrire notre schéma de développement et de déposer une demande d'aide à la région Hauts-de-France, destinée à financer la mise en place d'un réseau de tiers-lieux numérique au titre de la politique régionale, feuille de route numérique régionale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Communauté Urbaine de Dunkerque, en sa qualité de chef de file, a passé une convention de partenariat avec l'association Spark. A la suite de l'avis favorable rendu le 19 octobre 2018 par les élus régionaux réunis en commission permanente, une aide régionale d'un montant maximum de 90 000 Euros en fonctionnement et de 30 000 Euros en investissement, est accordée pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021.

En conséquence la CUD percevra de la région Hauts-de-France, pour la première période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2021 :

- la somme de 45 000 Euros en fonctionnement, C'est une convention qui va dans la dégressivité et passera donc à 30 000 Euros en 2020 et 15 000 Euros en 2021,
- Et une somme de 10 000 Euros en investissements,

qui devront être reversés à l'association Spark, comme je viens de vous l'indiquer. Tout cela a été vu en commission en date du 11 février 2021.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté, d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes et conventions nécessaires à l'exécution de la délibération, dont le reversement à l'association Spark des sommes mentionnées.

Monsieur le Président : Merci Monsieur GOKEL. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? qui s'abstient ? tout le monde est "pour". Je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Julien GOKEL

Rappelle aux membres du Conseil que, par délibération en date du 8 décembre 2016, le conseil communautaire a validé la feuille de route de la stratégie numérique communautaire à l'horizon 2020.

La mise en œuvre de cette feuille de route nous a permis d'écrire notre schéma de Développement et des Usages et Services du numérique et de déposer une demande d'aide à la Région Hauts de France destinée à financer la mise en place d'un réseau de tiers-lieux du numérique au titre de la politique régionale "Feuille de route numérique régionale".

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la Communauté Urbaine de Dunkerque, en sa qualité de chef de file, a passé une convention de partenariat avec l'association SPARK.

A la suite de l'avis favorable rendu le 19 Octobre 2018 par les élus régionaux réunis en

commission permanente, une aide régionale d'un montant maximum de 90 000 Euros en fonctionnement et de 30 000 Euros en investissement a été accordée pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2021.

En conséquence, la Communauté Urbaine de Dunkerque percevra de la Région Hauts de France pour la première période du 01/07/2019 au 30/06/2021 le somme de 45 000 Euros en fonctionnement (30 000 Euros en 2020 et 15 000 Euros en 2021) et 10 000 Euros en Investissement qui devront être reversés à SPARK de la façon suivante :

Partenaire	Fonctionnement en Euros 2020	Fonctionnement en Euros en 2021	Investissement en Euros en 2021	TOTAL en Euros
Association SPARK	30 000	15 000	10 000	45 000
TOTAL	30 000	15 000	10 000	45 000

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE, Monsieur le Président ou son représentant à signer les différents actes et conventions nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont le reversement à l'association SPARK des sommes mentionnées.

Monsieur le Président : Monsieur ROMMEL, vous devez nous présenter les différents éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Finances : Monsieur Éric ROMMEL

8 - Débat d'Orientation Budgétaire 2021.

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président je voudrais apporter une petite précision. En fait ce rapport d'orientation budgétaire a été écrit fin janvier et présenté en commission "Ressources et solidarité intercommunale" le 11 février. Depuis, nos chiffres ont un peu évolué à notre avantage et j'en parlerai lors du prochain conseil communautaire.

Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres.

L'état des lieux :

Les recettes de fonctionnement sont en diminution de 10,6 millions d'Euros. On y voit, en effet, l'effet Covid. Quand on regarde les produits "budget transport" et "services du domaine", on constate une forte baisse mais aussi une baisse des recettes fiscales pour 2,44 millions d'Euros par exemple.

Cette même baisse se retrouve au niveau des dépenses de fonctionnement, avec 10,6 millions d'Euros en moins, soit 2,61 %. Je n'en dirai pas plus. Là aussi, on y voit l'effet Covid. On a pu atténuer l'effet Covid grâce à l'étalement des charges que nous permet l'Etat pour ne pas avoir trop de dépenses sur une année.

Les dépenses d'équipement ont eu un rythme soutenu pour la période 2016-2020, avec 350 millions d'Euros d'investissements, soit une moyenne de 88,5 millions d'Euros. D'ailleurs, nous avons eu une grosse accélération sur les deux dernières années du mandat précédent où nous avons largement dépassé les 100 millions d'Euros, preuve du dynamisme de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Au niveau de la situation financière, on remarque :

- un recul limité de l'épargne, malgré l'effet Covid, j'en parlais il y a quelques instants, via l'étalement des charges,
- un niveau d'investissement soutenu, je vous l'ai déjà dit,
- un encours de la dette qui augmente mais de façon réduite,
- et une capacité de désendettement qui est à 9,4 années.

Les perspectives 2021 - 2024

Je vous rappelle que les recettes fiscales ne représentent que 40 % des recettes de la Communauté Urbaine, contre 60 % sous forme de dotation, ce qui limite le pouvoir de la CUD dans la maîtrise de ses recettes. Je vous l'ai dit tout à l'heure, les recettes sont en retrait et d'ailleurs, je voudrais prévenir mes collègues car, vous savez que ça va être la même chose au niveau de nos villes, avec la perte de la taxe d'habitation compensée et l'exonération de l'État pour les entreprises de 50 %, là aussi vos capacités et vos pouvoirs financiers au niveau de vos communes vont s'atténuer.

Je rappelle quand même que la solidarité communautaire est basée sur les recettes fiscales et c'est vrai que l'État a plutôt tendance à nous en enlever de plus en plus, d'ailleurs vous constatez que les dotations sont en baisse.

Les recettes de fonctionnement :

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est toujours en baisse. Elle est passée de 51 millions d'Euros en 2012 à 33 millions d'Euros en 2021, soit une perte de 18 millions d'Euros entre 2012 et aujourd'hui, en cumulant cette perte de dotations année après année, ce sont environ 158 millions d'Euros perdus, pour la CUD, durant toutes ces années. Ce sont 158 millions d'Euros qui se sont échappés du territoire communautaire, ce qui prouve que, malgré ces 158 millions d'Euros qui sont partis ailleurs que sur le territoire communautaire, la CUD a réussi à garder quand même des possibilités de financement et là je ne parle même pas de ce que le territoire communautaire a perdu, au niveau des collectivités. Je pense que ce n'est pas mon collègue de GRAVELINES, ou même ceux des villes de LOON-PLAGE ou de DUNKERQUE, qui ont perdu pas mal de Dotation Globale de Fonctionnements, qui diront le contraire.

Si vous rajoutez à cela le FPIC, qui représente 48 millions d'Euros cumulés de pertes pour le territoire communautaire, pour le territoire dunkerquois, ce sont environ 200 millions d'Euros que la CUD a perdu sur le mandat précédent. Je tiens à le dire, parce que c'est vrai que certains chiffres sont plutôt en baisse, et d'autres plutôt en hausse, mais c'est quand même 200 millions d'Euros en moins pour le territoire dunkerquois pendant la période du mandat précédent et un petit peu avant.

Vous pouvez constater que la dotation d'intercommunalité augmente légèrement, parce que nous avons un coefficient d'intégration fiscale qui est plutôt sympathique au niveau du territoire communautaire. Je vous rappelle que le coefficient d'intégration fiscale augmente lorsque la Communauté Urbaine de Dunkerque prend de plus en plus de compétences et d'actions au niveau communautaire par rapport aux villes.

Par contre, on voit que la dotation globale de fonctionnement, même si elle baisse beaucoup moins, diminue encore un tout petit peu.

Je viens d'évoquer le FPIC, son coût a été de 12 millions d'Euros pour la Communauté Urbaine de Dunkerque et les communes-membres, mais si on en fait le cumul, ce sont 83 millions d'Euros qui ont quitté le territoire lors du mandat précédent. Donc beaucoup d'argent quitte le territoire.

En résumé, avec une fiscalité en baisse, on peut même s'en contenter, un FPIC qui reste stable et une DGF qui reste stable, c'est 1,77 million d'Euros en moins pour l'année 2021 et nous sommes presque contents de dire que cela ne baisse pas trop.

Les taux et les tarifs pour 2021.

Vous le savez que la taxe d'habitation a été supprimée et remplacée par une fraction de la TVA. Nous n'avons pas de levier sur cette TVA, c'est encore une dotation, encore quelque chose que ne maîtrise pas la CUD, mais en gros, ce qu'il faut retenir, c'est que nous n'augmenterons aucun des taux et des taxes appliqués par la CUD, comme les années précédentes, ce qui, pour un Vice-Président aux finances, peut paraître un peu particulier, parce qu'avec la suppression de la taxe d'habitation et l'exonération de 50 % des bases fiscales pour le foncier pour les entreprises c'était peut-être l'occasion de revoir cela. J'avais envie de chanter "si j'étais président"... j'aurais peut-être regardé un peu cela de plus près mais si vous ne voulez pas que les impôts augmentent gardez le même président.

Les dépenses attendues à partir de 2021

Il n'y a qu'un poste qui augmente, celui des reversements aux communes.

Comme en 2020, 121 millions d'Euros vont être redistribués, au titre de l'allocation de compensation sauf, bien sûr, si des transferts de charges sont opérés.

La dotation de solidarité communautaire va augmenter de 1,3 million d'Euros en 2021 et va être reversée aux communes.

Le nouveau pacte financier qui sera signé va préciser les modalités de redistribution de cette dotation de solidarité communautaire.

Pour ce qui concerne les dépenses, nous sommes dans la continuité du pacte fiscal et des premiers travaux qui ont lieu pour celui de 2021-2026 :

- nous allons donc fixer une épargne mini à 2023 à 10 % et un endettement maximal pour la fin du mandat à 8 %.

- nous allons maîtriser les charges à caractère général, ce que nous faisons déjà depuis un quelques années, avec une maîtrise des dépenses de - 0,45 %, et de 0 % pour les budgets annexes.

- au niveau des subventions, nous voudrions, et là je me retourne vers tous mes collègues Vice-Présidents et autres, essayer de réduire de 1 % par an la masse des subventions. Je sais que c'est très difficile et nous aurons l'occasion d'en reparler régulièrement je pense.

- nous allons continuer à maîtriser les dépenses de personnel, là aussi cela fait déjà quelques années, hors transferts de personnel bien sûr, et nous espérons une baisse de - 0,75 % les frais de personnels ainsi que les frais financiers pour l'année 2021.

Les investissements pour 2021 :

Le montant doit être légèrement augmenté, nous misons sur un montant de 70 millions d'Euros d'investissements par an, avec 30 millions pour les investissements récurrents c'est-à-dire en grosse partie pour l'entretien de notre patrimoine et 40 millions d'Euros pour les nouveaux projets, les investissements en projets.

Pour ce qui concerne la vie des investissements, il est toujours difficile d'avoir une cible à 70 millions d'Euros chaque année ; nous savons très bien que cela peut être 80 millions d'Euros une année, 60 millions d'Euros une autre année. Nous envisageons que cet investissement varie de + ou - 15 %, parce que l'on sait qu'on a du mal à tenir les 100 % d'investissements sur une année.

Voilà donc pour ce rapport d'orientations budgétaires dont je disais, Monsieur le Président, qu'il n'était pas tout à fait correct au niveau des chiffres parce qu'ils ont évolué depuis la commission et comme c'est la soirée des cadeaux, Monsieur le Président, on vous a offert un vélo, des fleurs ou un cadre, j'espère pouvoir vous offrir au prochain budget un peu plus d'argent pour gérer la Communauté Urbaine de Dunkerque et notre assemblée.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Je crois que vous allez contenter tout le monde

si vous faites cela. Y-a-t-il des interventions sur ce débat d'orientation budgétaire ? Monsieur NICOLET, vous avez la parole ensuite Monsieur RINGOT.

Monsieur NICOLET : Monsieur ROMMEL, j'imagine que nous aurons les chiffres exacts le 21 avril prochain.

Monsieur ROMMEL : Oui, tout à fait.

Monsieur NICOLET : Donc j'attendrai, parce que nous sommes, malgré tout ce soir, dans un exercice qui est, non pas surfait, mais un peu sorti du contexte et de sa réalité. Nous sommes déjà au mois d'avril, nous voterons le budget le 21 avril, c'est-à-dire que nous aurons déjà entamé très largement l'année en cours, on comprend évidemment totalement les raisons pour lesquelles nous sommes dans cette situation, liée notamment à la crise sanitaire. Nous serons amenés donc à voter un budget le 21 avril prochain, en réalité les affaires seront déjà bien, bien engagées.

Si les chiffres vont évoluer, je vais attendre d'avoir les chiffres définitifs en ce qui concerne le budget sur lequel nous serons amenés à se prononcer, et à ce moment-là, essayer de dégager les grandes lignes qui nous ont été présentées ce soir.

Je voudrais d'abord commencer par remercier le Vice-Président aux finances ainsi que les services de la Communauté Urbaine qui nous ont remis un document de qualité donc je crois qu'il faut à chaque fois le signaler, ça me paraît important. Quelques points et j'interviendrai beaucoup plus précisément le 21 avril prochain :

Tout d'abord sur les quelques réalités qui me paraissent importantes et notamment, parce qu'on l'a vu notamment dans la presse, celle de l'équité et de la répartition budgétaire entre les communes et je crois que cela va être l'un des grands enjeux. Je crois comprendre qu'il y a le pacte financier, qui est en cours de négociation, de finalisation, de discussions, afin de voir comment répartir tout cela et c'est une chose effectivement qui est importante.

Alors, d'après ce que j'ai vu, maintenant Monsieur ROMMEL corrigera si les choses changent, ce n'est pas la dotation de solidarité communautaire de 1 million d'Euros par an qui changera radicalement la donne dans la répartition entre nos communes. Les communes du littoral Ouest, à l'exception de GRAND-FORT-PHILIPPE continueront d'être, on le sait, les grandes bénéficiaires du système actuel, c'est le résultat et c'est le produit de l'histoire, nous le savons tous. Je crois comprendre, Monsieur VERGRIETE, que vous y êtes opposés en réalité, que vous aimerez peut-être éventuellement changer un certain nombre de choses. Depuis 2016, la loi permet la répartition de l'attribution de compensation, l'AC comme on dit, et que c'est peut-être là, nous le savons bien, le noyau dur, il faut voir les choses.

Alors, on mesure parfaitement les enjeux qui existent derrière cette possibilité, bien évidemment, car au-delà des questions d'équilibre budgétaire et de leur histoire, nous touchons à des équilibres ou à des déséquilibres politiques, territoriaux et économiques. Nous savons aujourd'hui que la richesse communautaire se fera de plus en plus sur l'Ouest de notre territoire, notamment pour des raisons foncières. On se félicite des réussites du Grand Port Maritime de Dunkerque, de GRAVELINES, de LOON-PLAGE mais également à l'avenir CRAYWICK, SAINT-GEORGES-SUR-L'AA et BOURBOURG qui sont, bien évidemment, les futurs lieux d'implantation des futures emprises industrielles, parce que nous savons que c'est là où ça se passe. C'est l'une des raisons pour laquelle, j'avais d'ailleurs, en ce qui me concerne, annoncé lors de la dernière campagne des élections municipales que, dans ce mandat 2020-2026 le maire de DUNKERQUE ne devait pas être Président de la Communauté Urbaine, car les déséquilibres sont là et ils se sont manifestés notamment par l'intermédiaire des prises de position d'un certain nombre de maires, dans la presse il y a quelques jours, sur cette question épineuse de la répartition de la richesse communautaire. Ce n'est d'ailleurs pas pour rien, me semble-t-il, qu'une douzaine d'entre les maires de la Communauté Urbaine de Dunkerque vous ont, à ce sujet, adressé un courrier Monsieur le Président.

Que compense-t-elle cette attribution de compensation ? Elle compense les montants de taxe professionnelle que percevaient les communes jusqu'en 1999, c'était la fameuse Taxe Professionnelle, on s'en souvient et la loi dite Chevènement dont l'objet était précisément d'assurer une équité dans les moyens attribués aux communes. Rien d'étonnant donc à ce que les villes dites riches avec leurs capacités d'investissement préfèrent pérenniser la situation, on peut évidemment le comprendre, elles ont des charges inhérentes à cette histoire, c'est une réalité.

Quelques transferts de compétences, vous l'avez évoqué Monsieur le Vice-Président, ne changeront pas grand-chose à la situation. Ainsi, je crois que la Communauté Urbaine a la compétence tourisme pour les six communes les plus à l'Ouest de notre territoire. Cette compétence était déjà exercée à la satisfaction générale, me semble-t-il, par une autre intercommunalité dont le Président est d'ailleurs parmi nous ce soir. Nous sommes bien conscients que la baisse des recettes fiscales et celle du budget transport, en lien avec la crise sanitaire, rendent cette année l'exercice plus difficile encore, Monsieur ROMMEL l'a bien démontré. L'évolution des dépenses en devra être que plus maîtrisée et si vous acceptiez évidemment de revoir le problème de l'attribution de compensation, il faudrait le faire de façon constante et dans la douceur.

Même chose pour le périmètre des fonds de concours, autre façon de venir en aide aux communes, surtout les plus défavorisées ou les moins riches, car si le budget 2021 se veut social à l'égard de nos concitoyens en difficulté en raison de la crise sanitaire, il faudra qu'il le soit aussi à l'égard des communes, notamment celles pour lesquelles le respect du pacte fiscal et financier exige beaucoup de sacrifices. J'ai d'ailleurs cru comprendre que les maires étaient favorables à faire des fonds de concours au service de l'indispensable redistribution budgétaire, un outil qui, je le pense, doit être, me semble-t-il, développé, valorisé parce qu'il permet une souplesse beaucoup plus grande effectivement, que la révision d'un certain nombre d'outils financiers, on a évoqué l'AC tout à l'heure et j'ai eu l'occasion de le dire au maire de GRANDE-SYNTHE, Martial BEYAERT, que la prise de position qu'il avait eue dans la voix du Nord sur ce point, me semble effectivement frappée au coin du bon sens.

L'évolution des dépenses de personnel, dans ce qui est présenté en tout cas, semble maîtrisée. Le budget principal, en dépit des efforts demandés était en hausse constante depuis 2017. En effet, les nouveaux sites, qu'ils soient réalisés par la CUD ou transférés de la Ville à la CUD génèrent d'abord des investissements certes, mais des frais de fonctionnement ensuite, qui eux, sont là et sont pérennes.

Alors, je vais aller directement à ma conclusion, puisque les chiffres vont évoluer. Concernant les dépenses d'équipement, ce qui a été évoqué, je me réjouis de constater que vous avez pris conscience qu'une nouvelle maîtrise de ces dépenses est devenue indispensable pour permettre à la CUD de diminuer son endettement et de rétablir sa situation financière. A ce titre, on peut constater que la dette effectivement s'accroît puisqu'elle est passée de 4,20 % je crois en 2014 à plus de 8,68 % aujourd'hui, après retraitement.

Une question néanmoins : pourquoi avoir transféré au budget principal le financement des dépenses d'investissement ? C'est la preuve, mais on le savait effectivement, que la situation budgétaire est tendue, je l'ai déjà mise en lumière depuis maintenant plus d'un an. D'ailleurs, le "ratio Klopfer", vous l'avez évoqué Monsieur le Vice-Président, notre endettement est passé de 4,5 ans en 2014 à 9,5 ans aujourd'hui. C'est une réalité, bien évidemment, qu'il faut prendre en compte, mais je sais que vous le faites. Il faut donc évidemment freiner, et vous l'avez évoqué, notamment avec une faiblesse de l'investissement, en tout cas dans les chiffres qui sont présentés mais également avec une pente qui est engagée d'une baisse des subventions qui sont allouées au tissu associatif notamment et j'y reviendrai le 21 avril.

Parce que 70 millions, c'est le chiffre actuel et nous le reverrons la prochaine fois, 70 millions d'Euros d'investissement, 30 et 40, de mémoire d'élu communautaire et j'ai déjà quelques années derrière moi, nous n'avons jamais aussi peu investi, me semble-t-il, en tout cas tel que c'est présenté. Nous étions précédemment, certes l'époque était différente, mais nous étions sur un investissement qui était beaucoup plus important.

Voilà les quelques mots que je souhaitais dire ce soir à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire. Je reviendrai à ce moment-là le 21 prochain avec les nouveaux documents que vous nous aurez bien évidemment transmis, Monsieur le Vice-Président, qui nous permettront d'avoir un débat véritablement précis et sur le fond par rapport aux orientations politiques, parce qu'évidemment c'est uniquement de cela dont il s'agit et c'est là où sont les choses les plus intéressantes. Merci beaucoup.

Monsieur le Président : Merci. Monsieur RINGOT, vous avez la parole. Dernier orateur inscrit. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ? J'inscris Monsieur CLINQUART.

Monsieur RINGOT : Merci Monsieur le Président. Chers collègues, quelques réflexions en mon nom et au nom de notre groupe littoral gagnant, pour, déjà, saluer le travail accompli par les

services financiers et la direction générale et présenté par notre Vice-Président Éric ROMMEL. Je crois que chacun peut s'accorder à dire que le document est vraiment très détaillé, rétrospectif, prospectif, c'est vraiment un effort de transparence que nous tenons à saluer. On a même, vous l'avez constaté, regardé chacune des recettes potentielles avec les marges de progression disponibles, avec les gains que cela pouvait réaliser. Donc saluer ces efforts de transparence, ces efforts de rétrospective, de prospective, de savoir d'où on vient, dans un contexte général des finances publiques, Eric ROMMEL nous l'a rappelé, difficile. C'est vrai qu'on a connu des époques où les recettes de la Communauté Urbaine évoluaient de 2 %, 3 %, voire 4 % par an et là, lorsqu'on regarde sur les six dernières années, on est en dessous de 1 % en moyenne, d'évolution des recettes. C'est vrai que cela nécessite des efforts de gestion et c'est ce qui est fait.

Ce contexte général est difficile pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, bien sûr, la crise sanitaire qui n'arrange rien, nous impacte déjà, cela a été dit, 5 millions d'Euros de moins pour le versement transport sur l'exercice 2020, mais qui va aussi nous impacter, nous le savons, sur la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. Il y aura donc des conséquences négatives sur 2021 et 2022 qu'il est encore difficile d'estimer précisément.

- Ensuite, deuxième point, il y a la réforme fiscale, là aussi nous en parlions avec le Président, sur la nécessité de mobiliser un peu les parlementaires sur la réduction de moitié, des bases sur les impôts de production qui vont impacter les territoires industriels, nous bien sûr, mais il y a d'autres territoires en France et je pense qu'il nous faudrait mobiliser nos parlementaires sur ces sujets, car c'est quand même nous qui faisons tourner la machine, notamment par la répartition et par la péréquation que nous effectuons ensuite. Donc, réforme fiscale qui va nous impacter, décidée récemment en cours d'année, qui va nous impacter sur 2021. Nous avons encore du mal à estimer, cela est indiqué dans le rapport, les montants que cela va générer à la baisse et nous allons suivre également cela de près.

- Il y a l'effort de la collectivité en matière de péréquation. Cet effort est considérable, que ce soit celui de la CUD ou celui des communes, nous n'avions jamais imaginé devoir participer autant à la contribution nationale et, là aussi, c'est un peu une forme d'injustice finalement ressentie comme telle pour nos territoires.

- Il y a aussi la suppression de la taxe d'habitation, dont on nous dit qu'elle sera parfaitement compensée avec un système un peu complexe, nous verrons dans la durée, mais il nous faudra aussi être vigilant.

- Et puis il y a le pacte de Cahors, ce pacte de Cahors qui a été suspendu en 2020, vous le savez, qui encadre nos dépenses : plus le droit de dépenser plus de 1,2 % de dépenses de fonctionnements par an, nous verrons si celui-ci est rétabli.

Notre groupe partage, bien sûr, la volonté de stabilité fiscale qui est la vôtre, Monsieur le Président, sur l'ensemble des taux principaux, globalement, de notre collectivité, que ce soit la cotisation foncière des entreprises, la CFE ou bien encore la CVAE. Nous aurons sûrement le débat, à un moment donné, sur la GEMAPI car vous le savez tous, il nous faut protéger notre littoral contre la submersion et les inondations. Bien évidemment, cela passe par des travaux, par les investissements. Un certain nombre ont déjà été faits ou vont être faits, vous avez lu l'annonce sur les perrés du port de GRAVELINES et de GRAND-FORT-PHILIPPE, pris en compte par la GEMAPI, encore faut-il que nous ayons une recette que nous avons votée à ce stade à hauteur de 3 millions et qui pourrait potentiellement aller jusqu'à 8 millions. C'est toujours de la fiscalité en plus, c'est toujours bien sûr du débat en plus mais je crois que nous aurons cette réflexion.

Plus difficile, le versement transport, nous avons un peu de marge de manœuvre aussi sur le versement transport mais c'est un impôt sur la masse salariale et, dans le contexte qui est le nôtre, c'est peut-être délicat d'envisager une augmentation à ce stade du versement transport.

Dans notre collectivité, et je voudrais aussi le rappeler, car ce n'est pas forcément à mon sens par les entreprises, que nous avons instauré beaucoup de dégrèvements :

- des dégrèvements exceptionnels sur la cotisation foncière des entreprises au titre de l'année 2020 au profit d'entreprises de petite taille ou relevant du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture et de l'événementiel,

- mais également l'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la

redevance spéciale des locaux et restaurants qui s'élève à 1 430 000 Euros de non-recettes, des exonérations que nous avons réalisées.

Je pense qu'il faut quand même qu'on le fasse aussi savoir.

Je pourrais aussi évoquer les charges nouvelles que nous avons eues, liées à cette pandémie, pour aider le tissu économique, pour amortir cette crise qui se chiffre à 1 450 000 Euros. Ce sont quand même 3 millions d'Euros qui ont été consacrés à cette crise sanitaire et vous le savez, malheureusement, ce n'est pas terminé.

Sur la situation générale j'ai pu entendre qu'il y avait quelques chiffres qui allaient être ajustés mais on me dit que c'est à la marge. Malgré tout, sur nos recettes, elles sont à la baisse, c'est clair, 10 millions sur l'exercice 2020. Fort heureusement les dépenses sont à la baisse du même niveau, environ un peu plus de 10 millions, ce qui fait que nous stabilisons notre épargne brute à environ 46 millions.

Certes, cela été dit, notre dette a augmenté, il nous faudrait neuf années, en arrêtant les investissements pour solder la dette, mais nous avons aussi bénéficié de taux particulièrement bas et c'est un élément tout à fait pertinent.

Bien sûr, nous ne pourrons pas continuer sur des niveaux d'investissement, 124 millions d'Euros en 2018, 124 millions d'Euros en 2019, on n'avait jamais investi autant, il faut être honnête, il faut le dire, sur notre Communauté Urbaine de Dunkerque. Il faudra ralentir un peu, tout en essayant de trouver un cap satisfaisant pour l'ensemble des politiques que nous avons à mener.

Alors, si on regarde un peu l'évolution des recettes entre 2015 et 2020, je me suis amusé à faire ce travail, c'est une évolution des recettes assez faible de 0,5 % par an. Encore une fois, je vous le disais tout à l'heure, l'évolution des recettes a été entre 3 % et 4 %, à certaines époques.

L'évolution des dépenses, 1,53 %, ce n'est pas énorme, mais c'est le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) et il est difficile d'aller en dessous de ce seuil d'évolution et puis toutes les dépenses augmentent, 0,11 % pour les fluides, l'ensemble des dépenses augmente. Il faudra réussir, ce sera l'enjeu des années qui viennent, à stabiliser ces dépenses, c'est une réflexion sur l'ensemble de ces dépenses pour garder un niveau d'épargne brute suffisant pour investir car nous avons tous des projets, la collectivité a beaucoup de projets et nos communes ont beaucoup de projets donc il faut trouver un équilibre dans tout ça. Donc des efforts en fonctionnement qui vont nous permettre de réaliser le plan pluriannuel d'investissement qui sera présenté, je pense, dans les prochaines séances de notre conseil de communauté, qui est en préparation.

Nous pouvons escompter aussi des nouvelles recettes, cela a été dit, nous avons un Port de Dunkerque qui est à l'offensive, il faut s'en féliciter, avec une nouvelle zone, une grande industrie qui démarre, avec des importations industrielles nouvelles. A mon sens, les bénéfices de ces installations se feront sentir sur la deuxième partie du mandat, le temps que tout cela se mette en œuvre, le temps des délais d'exonération etc, c'est donc plus sur la deuxième partie du mandat que nous bénéficierons de ces retombées fiscales.

Le développement du port, vous le savez, de la zone logistique, va générer des nouvelles recettes qui nous permettront de poursuivre nos efforts en termes d'investissements, car les investissements que nous faisons, font travailler nos entreprises, je pense qu'il ne faut pas non plus le perdre de vue. Ces entreprises, à leur tour, paieront de la fiscalité, c'est un cercle qui est quand même vertueux et cela contribue aussi à l'attractivité du territoire donc voilà pour ces quelques réflexions.

Plus spécifiquement, sur le pacte fiscal qui a été évoqué, nous y travaillons, c'est disons-le, toujours un débat, un acte politique qui suscite des débats passionnés, bien évidemment parce que l'on est bien sûr élu à la Communauté Urbaine mais on est aussi élu municipal donc nous nous sommes tous engagés sur tout un certain nombre de projets dans nos communes et c'est un équilibre qu'il nous faut trouver.

Je voudrais rappeler que nous avons su collectivement, en mettant en place une augmentation de la dotation de solidarité communautaire de près de 5 millions d'Euros, permettre donc une meilleure solidarité au sein de notre collectivité avec les communes, qui ont fait un certain nombre d'efforts, je ne vais pas les citer, vous les connaissez, ce sont celles qui ont la chance, est-ce que c'est une chance je le pense, d'accueillir les entreprises à caractère industriel. Il y a parfois quelques nuisances, faut-il le rappeler malgré tout.

Nous avons mis en place cette dotation de solidarité communautaire, c'était attendu et nous l'avons fait bien volontiers.

Nous avons également mis en place des fonds de concours qui étaient aussi appréciés

par les communes. Toutes les communes en ont bénéficié, cela aussi il faut le rappeler, à hauteur de 27 millions d'Euros, c'était un effort tout à fait conséquent.

Alors pour la suite, il nous faut donc envisager ce nouveau pacte fiscal, avec quelques objectifs dont nous avons commencé à débattre en veillant à ne pas, à mon sens, focaliser le débat uniquement autour du seul potentiel fiscal, car la discussion s'arrêterait vite si je puis dire, mais en l'élargissant à d'autres critères c'est ce que nous faisons : les charges de centralité, les pôles de centralité, les revenus moyens par habitant, le pourcentage de logements sociaux, tous ces éléments qui sont à prendre en compte aussi lorsqu'on parle de richesses communales parce que cette définition de richesse communale mérite d'être approfondie. Nous aurons ce travail, et je me félicite de l'état d'esprit dans lequel nous l'avons.

Notre groupe accompagnera, bien évidemment, toutes ces réflexions de prospective et nous allons préparer le budget primitif que nous aurons à voter dans les prochaines semaines. En tout cas je me félicite de l'état d'esprit qui prévaut à nos travaux. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT. Monsieur CLINQUART vous avez la parole. Dernier orateur inscrit.

Monsieur CLINQUART : Je m'inscris forcément dans les propos tenus par mes collègues, que ce soit ici à cette table où Claude NICOLET a pris la parole tout à l'heure. J'ai des réponses à apporter. D'abord le rassurer, lui dire qu'il y a un esprit de cohésion d'équipe à l'échelle de ce territoire communautaire, qui est aussi le fruit justement du Président, maire de DUNKERQUE et, contrairement à ce que vous avez pu dire Monsieur NICOLET, moi je pense que c'est une bonne chose que le maire de DUNKERQUE soit le Président de la Communauté Urbaine, parce que c'est d'abord et avant tout grâce à lui qu'il y a cette redistribution, qu'il y a cette volonté de partage, d'écoute, de tolérance, de compréhension et où chacun et chacune a eu l'occasion de s'exprimer, que ce soit au travers de la Conférence des Maires, qui aujourd'hui est devenue quelque chose d'institutionnel mais qui, sur la précédente mandature, était quelque chose de volontaire. Je le dis aussi en tant que maire de GRAND-FORT-PHILIPPE, vous avez eu la délicatesse de dire que, contrairement à mes voisins dans l'Ouest, j'étais un petit peu plus pauvre ou un peu moins aisé, encore que tout n'est pas qu'une question de moyens, c'est aussi une question d'imagination et de bon sens.

Cela étant, ce qui est appréciable et c'est à souligner et je tiens à le souligner, c'est cette volonté justement d'avoir cette redistribution à l'échelle de la Communauté Urbaine et surtout de ne pas opposer les villes dites "riches" et les autres dites "pauvres", parce que nous sommes de GRAND-FORT-PHILIPPE jusqu'à BRAY-DUNES toutes et tous logés à la même enseigne.

On sait aussi aujourd'hui qu'il y a la nécessité de discuter, de dialoguer, de mettre à plat l'ensemble et l'étendue de ces richesses. On sait aussi, Monsieur NICOLET, qu'en 1999, quand on est passé de la TP à la TPU avec la loi dite Chevènement, finalement, si je puis dire, c'est là que nous avons manqué de courage politique, c'est à cette époque-là que l'exécutif communautaire a manqué de courage politique, parce que c'est là qu'il aurait fallu aller, encore plus loin que cette loi dite Chevènement, qui favorisait justement plus de solidarité et de redistribution. Qu'avons-nous fait ? Nous avons non indexé les recettes, nous avons gelé les recettes pour toutes les communes et notamment celles dites "riches" et aujourd'hui, plus de 20 ans après, on est obligé de "gérer l'héritage". Regarder dans le rétroviseur, ce n'est pas cela qui va nous faire avancer. Toujours est-il que moi, je tiens à dire ce soir merci aux services, à l'ensemble des collègues, merci pour ce volet d'investissements qui nous permet en effet de pouvoir développer et de répondre à nos habitants sur le volet notamment des missions de service public, pas pour engager un certain nombre d'équipements inutiles ou dits luxueux. Si on se bat aujourd'hui dans nos villes à dimension humaine et sur notre territoire c'est aussi pour faire en sorte que quelque part il y ait cette équité qui existe. Je souhaitais aussi apporter ce complément de réponse, Monsieur le Président, je m'en excuse je ne m'étais pas inscrit en tant qu'orateur, mais je crois que c'est important encore une fois de le préciser tout comme je crois que c'est important, en effet, que l'on continue de s'entendre, à défaut de devoir disparaître.

Monsieur le Président : Merci, je n'ai plus d'orateur inscrit. En quelques mots rapides, puisqu'effectivement dans 20 jours maintenant nous aurons le débat sur le budget comme l'a dit Monsieur NICOLET, ces reports sont évidemment indépendants de notre volonté et la crise sanitaire nous a fait débattre d'orientations budgétaires au 1^{er} avril, j'ai envie de dire c'est ainsi,

malheureusement.

Je ne vais pas être long sur le pacte fiscal et financier, puisque nous l'aurons également à notre menu, le 21 avril. Je me réjouis de l'état d'esprit dans lequel se font les discussions actuelles, entre l'ensemble des maires. Vous savez, j'ai une obsession personnelle, parce que j'ai aussi une conviction que la force de ce territoire est l'unité. Je pense que le jour où nous briserons cette unité, notre territoire aura perdu beaucoup. Et mon souci constant, quotidien est de vraiment garder cet esprit d'unité à l'échelle de l'ensemble de la Communauté Urbaine. Ce n'est pas facile, parce qu'il y a une histoire, parce qu'il y a des situations particulières, parce que les communes de l'Est ne sont pas celles de l'Ouest, en termes de développement historique, celle du Sud et du Nord non plus d'ailleurs, même si notre intercommunalité est plutôt transverse mais il faut tenir compte de tout cela et essayer de garder finalement cette unité, aller vers l'équité, respecter les engagements historiques, voilà c'est, je pense, ce qui nous anime. Pour cela il faudra sans doute être innovant, nous avons nos discussions et on essaie d'intégrer des choses nouvelles dans le pacte fiscal et financier. Je pense pouvoir les exposer et Monsieur ROMMEL les exposera au cours du conseil communautaire du 21 avril.

Un petit mot sur la question de l'endettement, parce que cela a été évoqué. J'ai une conviction, en termes de gestion financière, c'est que l'endettement est moins important que la charge de la dette. Or, la charge de la dette baisse à l'échelle de la Communauté Urbaine. Il faut savoir investir au bon moment. Si l'endettement progressait au moment où les taux sont élevés nous ferions une erreur de gestion mais nous savons investir au moment où les taux sont bas et alors même qu'effectivement la dette augmente, la charge de la dette baisse et cet indicateur de la charge de la dette me semble beaucoup plus pertinent que la dette en elle-même et ça, je veux vraiment et j'insiste, parce que c'est le message qui est passé par Monsieur ROMMEL au service, c'est l'indicateur sur la question de la dette, c'est la charge à laquelle nous devons la supporter et je voudrais vraiment qu'entre nous ce soit véritablement clair. Le jour, effectivement, où la dynamique des taux s'inversera, là il faudra réussir à pouvoir nous désendetter très rapidement. Il faut qu'on ait ce consensus-là, entre nous. Aujourd'hui ce n'est pas le cas, les taux sont très bas et bien profitons-en et modernisons notre territoire le plus vite possible.

Dernier mot que je voulais vous dire, évidemment ce budget, ce débat d'orientation budgétaire est marqué par la crise sanitaire, c'est difficile de passer à côté en ce moment. Vous avez vu les chiffres qu'a exposés Monsieur ROMMEL, ils ne sont pas très très différents en termes de signes, ce sera bien un signe "moins" qui sera affiché à la sortie. Nous sommes dans une situation difficile où peut-être le mot d'ordre c'est le mot "solidarité". Jamais finalement à l'échelle de la Communauté Urbaine on aura autant employé le mot solidarité. La Communauté Urbaine a essayé d'être à la hauteur de ce qu'est ce mot solidarité au sein même de notre territoire. La Communauté Urbaine a accompagné le monde économique, en particulier nos commerçants. Elle a accompagné les associations qui étaient en difficulté. Cette solidarité doit aller dans tous les sens et je dois vous dire, j'ai demandé à Eric ROMMEL, j'ai demandé aux Vice-Présidents, j'ai demandé aux services, qu'on puisse aussi d'ici le 21 avril et notre budget, contacter toutes ces associations qui ont encore des sur-excédents de trésorerie. C'est le moment d'être solidaire, dans tous les sens. Certaines associations aujourd'hui ont beaucoup plus de 4,5 mois de trésorerie devant elles. Je pense que l'on doit les appeler et on doit les appeler à la solidarité. J'aimerais aujourd'hui, que ces associations, d'elle-même, viennent vers la Communauté Urbaine et disent : la Communauté Urbaine a dû aider des associations en difficulté à cause de la crise sanitaire, la Communauté Urbaine a dû aider nos commerçants, la Communauté Urbaine a dû accompagner nos entreprises et bien j'aimerais que ces associations, qui ont des sur-excédents de trésorerie, acceptent le fait de mettre au pot et que dans le budget 2021 on puisse intégrer cette dimension.

Et j'aimerais que chaque Vice-Président, dans sa compétence, puisse repérer ces associations et puissent discuter avec elles. Cela mérite d'être fait au cas par cas. Mais si le mot "solidarité" a un sens, il doit aller aussi dans les deux sens de l'acception et donc c'est vrai que j'aimerais bien que dans les jours qui viennent on puisse aussi espérer de nos associations une solidarité. Ce travail est en cours et je vous le dis et je pense qu'Eric ROMMEL en fera le point le 21, j'aimerais bien pouvoir vous dire le 21 : voilà, telle association est venue vers la Communauté Urbaine, elle a des excédents de trésorerie et ces excédents de trésoreries elle les fait partager parce qu'aujourd'hui on doit sauver des associations et je pense d'ailleurs que c'est un exercice

qu'il faudrait aussi mener à l'échelle de chacune de nos communes parce que c'est le moment de se serrer les coudes. Je crois, Monsieur ROMMEL, que vous voulez compléter mon propos, je vous laisse le soin de conclure.

Monsieur ROMMEL : Pas le compléter, beaucoup de choses ont été dites. Je voudrais remercier mes collègues de leur intervention et je suis assez content de l'engouement pour les finances. C'est vrai que cela peut paraître rébarbatif à certains moments mais là je vois que cela alimente les débats et c'est très intéressant.

Nous avons commencé le travail au niveau associatif, mais c'est vrai qu'on va demander aux Vice-Présidents délégués de rencontrer les associations, on travaille beaucoup, on revoit toutes les villes actuellement pour essayer d'avancer. Vous avez oublié une solidarité communautaire qui était très importante pour moi aussi, Monsieur le Président, tous les masques que la CUD a pu offrir à la population pour les aider à combattre cette pandémie. Nous n'avons pas aidé seulement les associations, seulement l'économie, nous avons aussi aidé la population, ce qui est très important, et pour servir de relais par rapport à la population quand la Communauté Urbaine de Dunkerque distribue 2 masques à chaque habitant, à chaque collégien ou à chaque écolier, c'est autant d'argent que la population ne doit pas dépenser, c'est très important.

Pour le reste, on s'est avancé un peu, je ne savais pas que le rapport d'orientation budgétaire avait aussi peu d'intérêt, puisque tout le monde est déjà sur le pacte fiscal et financier. Ils sont très pressés, on est en cours de travail et je veux aussi remercier les services parce que ce n'est pas facile entre les reports, les chiffres qui changent, l'État qui ne nous envoie pas les états etc. il nous est très difficile de travailler et c'est vrai que je tiens à remercier les services financiers de la Communauté Urbaine de Dunkerque parce qu'ils font vraiment un gros travail et je voulais vous dire aussi que le petit nouveau Vice-Président ne parle pas mal et il est bien. Voilà moi c'était simplement pour compléter cela, Monsieur le Président. Rendez-vous le 21 avril je crois.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Il n'y a pas de vote, puisque c'est le débat d'orientation budgétaire.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération, il s'agit d'en prendre acte.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Éric ROMMEL

Rappelle aux membres du Conseil, qu'en application des dispositions légales, il appartient au Conseil de Communauté de procéder, dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, à un Débat d'Orientation Budgétaire.

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (dite loi NOTRE) prévoit de nouvelles dispositions, notamment que le Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Il fait procéder à la lecture de ce document joint en annexe à la présente délibération.

A l'issue des échanges, chacun ayant pu exprimer son point de vue, ses observations et ses remarques, il prend acte du débat intervenu en précisant que le vote du budget interviendra dans les délais réglementaires.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du présent Débat d'Orientation Budgétaire.

Monsieur le Président : Monsieur DHERSIN, au titre de la culture, vous devez nous présenter une délibération.

Culture : Monsieur Franck DHERSIN

9 - Festival "La Bonne Aventure" 2021 - Appel à projets.

Monsieur DHERSIN : Je ne vais pas vous faire de cadeau, Monsieur le Président, mais je vais, une nouvelle fois, vous faire la bonne aventure. Alors vous le savez, il avait été proposé, pour l'édition 2020 de l'événement, de reconduire l'appel à projets destinés aux secteurs culturels et associatifs du territoire. Donc un appel à projets avait été doté d'une enveloppe globale de 150 000 Euros, avec un certain nombre d'objectifs :

- d'associer de façon directe les acteurs du territoire au festival et à la dynamique précédant ou accompagnant le temps fort,
- de favoriser la mixité des publics et l'appropriation de l'événement par tous les habitants de l'agglomération,
- de soutenir et valoriser les ressources et dynamiques à l'œuvre sur le territoire,
- d'encourager les pratiques locales en amateur,
- de favoriser l'innovation et la créativité.

La Communauté Urbaine de Dunkerque avait organisé une large diffusion de l'appel à projets auprès des associations et, par délibération en date du 19 décembre 2019, le Conseil de Communauté avait approuvé l'identification des structures lauréates de l'appel d'offres.

Comme vous le savez, l'édition 2020 du festival "La Bonne Aventure" n'a pas pu se tenir pour cause de crise sanitaire. Il est donc proposé, pour l'édition 2021 du festival, sous réserve des conditions sanitaires, nous sommes toujours face à cela, de réaffirmer le soutien de la Communauté Urbaine de Dunkerque aux 9 projets reconduits, pour un montant total de subvention de 140 350 Euros.

Monsieur le Président : Merci Monsieur DHERSIN. Y-a-t-il des interventions ? Madame CARRÉ, vous avez la parole.

Madame CARRÉ : Merci. Monsieur le Président, c'est à vous que je vais m'adresser parce que je vais flirter un petit peu avec ce que nous a proposé Monsieur DHERSIN. Je vais être un peu à la limite. L'été arrive, le mois d'août, le mois de septembre, se profilent à l'horizon et on ne s'explique pas les contradictions qui existent entre vos prises de position concernant les "Voiles de légende", d'une part et le festival "La Bonne Aventure", d'autre part. Pour les premières, les "Voiles de légende", on les a annulées purement et simplement, il y a déjà plusieurs mois alors qu'on est toujours en attente d'une décision pour la seconde. J'espère qu'on attend encore parce que c'est un peu dangereux. L'un étant prévu le 14 août, le second en septembre, je pense qu'on peut dire que l'explication Covid est mise hors-jeu, c'est à peu près la même époque. Il nous semble en fait que, plus que le Covid, les explications budgétaires en sont la cause. En effet, à la date de la décision, le manque de visibilité sur le budget de la CUD, a bien été la cause de cette renonciation à l'organisation de l'escale de la TALL SHIPS RACE à Dunkerque en août 2021. Par contre, le festival de "La Bonne Aventure" lui, a été simplement reconduit en septembre 2021 et, jusqu'à nouvel ordre, à ma connaissance l'est toujours. Il sera financé avec les fonds qui n'ont pas été dépensés en 2020, le festival ayant été annulé, et si cela aboutit avec une partie de la subvention de 200 000 Euros que vous aviez sollicitée auprès de la région pour les "Voiles de légende" et celles-ci n'ayant pas lieu, que vous avez demandé de reverser en partie pour le financement de "La Bonne Aventure". C'est toutefois un choix qui interpelle, les "Voiles de légende" étaient souhaitées et attendues depuis plus de six ans par l'ensemble des dunkerquois, comme un événement qui participe de leur patrimoine maritime et également par la population des Hauts-de-France, qui, à cette occasion, avait découvert ou redécouvert le dunkerquois ; alors que "La Bonne Aventure" est un festival importé qui ne concerne pratiquement que la jeunesse et qui, par sa conception même, festival debout, est

très difficile, voire dangereux, à organiser en période de Covid, même le Main Square Festival d'Arras, qui a une forte implantation identitaire dans cette ville ne sera pas organisé cette année, comme nous l'a annoncé la "Voix du Nord" de ce matin. Nous voterons donc "contre" cette délibération et ce n'est pas vraiment "contre" la délibération elle-même ; si elle se faisait pour "La Bonne Aventure" de 2022 on ne serait pas opposés mais pour 2021, cela nous paraît très dangereux.

Monsieur le Président : Monsieur DHERSIN, vous avez la parole.

Monsieur DHERSIN : Vous vous méprenez Madame, c'est embêtant d'ailleurs quand on veut flirter. D'abord si nous ne faisons pas les "Voiles de légende", c'est avant tout parce que l'on savait, à cause de la Covid, qu'un grand nombre de bateaux que nous avions prévus ne voulaient plus venir. La quasi-totalité des grands bateaux, c'était plus de la moitié des bateaux, venaient d'Amérique du Sud et ils nous avaient fait savoir qu'ils ne viendraient pas. Compte tenu de ce fait, cela nous semblait beaucoup moins intéressant, d'autant que le prix ne baissant pas nous estimions ne pas en avoir pour notre argent. De plus, nous attendions 500 000 voire 600 000 personnes et réunir autant de personnes à cette époque-là, ne sachant pas ce qui allait se passer, c'était prendre d'énormes risques et s'il avait fallu l'annuler, non pas par notre décision mais par celle du préfet, Patrice VERGRIETE l'a dit nous ne sommes maîtres de rien là-dessus, nous aurions dû payer une somme considérable, sans avoir rien du tout et cela, vous nous l'auriez reproché et vous auriez eu raison. Donc, non, nous n'avons pas annulé les "Voiles de légende" pour une question d'argent.

Pourquoi maintenons-nous "La Bonne Aventure" ? J'avoue que Patrice VERGRIETE a hésité et c'est moi-même qui suis monté au créneau, enfin je n'ai pas eu besoin de beaucoup pour le convaincre, il a vite dit "oui". Quand j'ai eu cela en tête, c'était il y a plusieurs mois déjà, bien avant cette troisième vague, je voulais qu'on puisse prendre le risque de l'organiser, d'abord parce que si tout est arrêté le dédit financier est bien moindre et deuxièmement, et j'ai pu m'exprimer dans la presse il y a quelques jours, il ne s'agit pas simplement des jeunes qui viennent voir ce concert, il s'agit aussi de toute une économie de la culture, de tous ces intermittents du spectacle qui meurent en ce moment et qui ont véritablement besoin de travailler et de retravailler et je pense que, vouloir l'organiser, c'est montrer notre confiance envers ce monde culturel, envers ces intermittents du spectacle, leur dire que l'on veut que tout cela redémarre. Evidemment ce n'est pas 600 000 personnes, c'est 5 000 personnes, puisque c'est comme ça que les choses sont aujourd'hui. Donc c'est une ambition moindre, pour un coût qui, finalement, reste aussi important que si l'on avait 10 000 personnes et c'est comme ça mais voilà c'est marquer notre volonté au tout début de la saison touristique, parce que finalement, d'après ce que j'ai pu entendre du Président de la République hier ou du Premier Ministre, aujourd'hui nous avons l'espoir que, fin juin, la saison touristique démarrera bien et donc c'est une manière de dire à ces gens, dont je parlais tout à l'heure et aussi à tous les restaurateurs, les commerçants, les gens de la Digue, voilà on y croit et on se prépare à lancer la saison touristique. Voilà Madame.

Monsieur le Président : Merci. Monsieur DHERSIN a vraiment tout dit. Au moment où il fallait prendre une décision avec des conséquences financières très importantes, le risque était tout simplement très élevé, risque à la fois de réussite de la manifestation, risque financier, risque d'organisation. Nous avons abordé ce sujet en Conférence des Maires et nous avons décidé à l'unanimité. Vous le voyez, ce n'est vraiment pas un choix personnel, c'est vraiment un choix collectif, parce que ce ne sont pas des décisions faciles, vous vous en doutez mais à un moment il faut agir en responsabilité. J'espère que nous n'annulerons pas "La Bonne Aventure", je l'espère, je le souhaite, ce serait un mauvais signal envoyé à la culture. Je sais que Monsieur DHERSIN, que Madame GUILLET, et sans doute tous les adjoints à la culture de vos communes aujourd'hui vous rappellent à quel point la culture souffre. J'espère que nous n'aurons pas d'autres désillusions pour les acteurs culturels. Je sais d'ailleurs qu'un travail s'effectue, souvent dans les communes, entre les adjoints d'animation, les adjoints à la culture pour essayer de voir comment on peut intégrer davantage d'acteurs culturels dans nos animations traditionnelles. Voilà, je pense qu'il faut qu'on y réfléchisse, qu'on aide ce secteur de la culture. Je serais triste, Monsieur DHERSIN, de devoir un jour annoncer l'annulation du festival de "La Bonne Aventure", ce serait un nouveau renoncement à la culture sur ce territoire donc c'est vrai, que lorsque vous m'avez suggéré de continuer à tenir bon, j'ai dit oui, mais je croise les doigts, et j'espère que l'on

ne sera pas amené, parce que le risque financier est nettement moindre que celui des "Voiles de légende" bien entendu, à y renoncer. Voilà tout simplement la raison. Nous vivons dans un contexte incertain, difficile, il y a des décisions pas simples à prendre. Le Main Square, je le comprends, on est sur une jauge qui n'est pas tout à fait la même, nous ne sommes pas non plus sur un festival gratuit mais sur un festival payant, donc il y a un risque financier là aussi financier pour un acteur privé, qui est très important, je m'attendais à ce que le Main Square soit annulé, je n'ai jamais cru au Main Square. Le festival "La Bonne Aventure" ne fonctionne pas sur le même modèle économique. Nous pouvons effectivement prendre des décisions plus tardives, nous la prendrons le plus tardivement, en espérant qu'elle soit positive, en espérant que les vaccinations nous donneront l'espoir de retrouver une vie quasi normale pour l'été. Je vous propose de passer au vote de cette délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Très bien, tous les autres sont "pour", je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, Mesdames CARRÉ et CUVELIER, Messieurs DUVAL et NICOLET s'abstiennent.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Franck DHERSIN

Rappelle aux membres du Conseil qu'afin de favoriser l'implication des acteurs du territoire dans la construction du festival d'agglomération "la Bonne Aventure", il avait été proposé pour l'édition 2020 de l'événement de reconduire l'appel à projets destiné au secteur culturel et associatif du territoire.

Cet appel à projets doté d'une enveloppe globale de 150 000 Euros avait pour objectifs :

- d'associer de façon directe les acteurs du territoire au festival et à la dynamique précédant ou accompagnant le temps fort.
- de favoriser la mixité des publics et l'appropriation de l'événement par tous les habitants de l'agglomération.
- de soutenir et valoriser les ressources et dynamiques à l'œuvre sur le territoire.
- d'encourager les pratiques locales en amateur.
- de favoriser l'innovation et la créativité.

Afin d'en assurer le succès, la Communauté Urbaine de Dunkerque avait organisé une large diffusion de l'appel à projets auprès des associations évoluant dans tous les champs d'actions et un accompagnement des porteurs de projets, en veillant à l'équilibre territorial des actions envisagées.

Par délibération en date du 19 décembre 2019, le Conseil de communauté avait approuvé l'identification des structures lauréates de l'appel à projets, à la suite de la présentation de leurs propositions devant un comité de sélection dédié.

L'édition 2020 du festival "La Bonne Aventure" n'a pas pu se tenir pour cause de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19.

Il est donc proposé pour l'édition 2021 du festival, sous réserve des conditions sanitaires, de réaffirmer le soutien de la Communauté Urbaine de Dunkerque aux 9 projets reconduits, pour un montant total de subvention de 140 350 Euros.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'attribuer des subventions affectées pour un montant global de 140 350 Euros aux 9 structures initialement retenues en 2020 dans le cadre de l'appel à projets et reconduites

pour l'édition 2021 du festival "La Bonne Aventure", conformément au règlement de l'appel à projets et dans les conditions reprises dans tableau récapitulatif figurant en annexe.

Monsieur le Président : Madame ARLABOSSE, vous devez nous présenter une délibération dans le cadre du sport de haut niveau.

Sport de haut niveau : Madame Martine ARLABOSSE

10 - Accompagnement de la Communauté Urbaine de Dunkerque - Démarche Jeux Olympique de TOKYO 2020 et PARIS 2024.

Madame ARLABOSSE : Les jeux Olympiques et Paralympiques sont des temps forts sportifs internationaux incontournables, recevoir les JO à PARIS est un signal fort. C'est pourquoi la Communauté Urbaine de Dunkerque a engagé une démarche d'accompagnement et de suivi renforcés en lien avec les acteurs territoriaux. La Communauté Urbaine a obtenu le label "Terre de Jeux" 2024, un label permettant d'inscrire les territoires dans cette démarche de soutien des jeux et cette volonté de faire vivre à sa population cet événement sportif majeur. L'idée est de permettre de labéliser les événements de notre territoire et cette touche olympique et paralympique.

En parallèle, la Communauté Urbaine de Dunkerque a présenté un dossier afin d'être centre de préparation aux jeux. Ce dossier a été jugé recevable par le comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) de PARIS 2024. Depuis octobre 2020, une dizaine d'équipements du territoire sont référencés pour permettre l'accueil et la préparation de délégations olympiques et paralympiques. Ces équipements sont détaillés dans la délibération présentée à ce jour. Ce travail continue en ce moment même, afin d'ajouter à notre candidature, des équipements supplémentaires, notamment en lien avec la ville de GRANDE-SYNTHÉ pour la discipline du Breaking par exemple, une nouvelle discipline olympique à PARIS 2024.

La Communauté Urbaine est chef de file pour notre territoire afin de piloter au mieux cette démarche. Certaines délégations pourraient montrer un intérêt particulier pour des sites non retenus par le COJO. La Communauté Urbaine de Dunkerque se réserve le droit d'accueillir ces équipes sur d'autres installations sportives non listées. L'accueil de ces délégations nécessite un investissement financier de la part de la Communauté Urbaine de Dunkerque. A ce titre, la CUD entend mettre en place une enveloppe dédiée afin de répondre au mieux aux demandes. Un dispositif à hauteur :

- pour 2021 de 25 000 Euros,
- pour 2022 de 50 000 Euros,
- pour 2023 de 100 000 Euros
- et pour 2024 : 200 000 Euros.

Pour les sportifs du territoire ou issus de clubs du périmètre communautaire qui auront la possibilité de se qualifier pour les deux prochaines olympiades et paralympiades d'été, une aide exceptionnelle leur sera attribuée sous forme d'un contrat d'images d'un montant de 5 000 Euros pour l'année des JO.

Monsieur le Président : Merci. Y-a-t-il des interventions ? Non. Je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Madame Martine ARLABOSSE

Rappelle aux membres du Conseil que, les deux prochaines Olympiades et Paralympiades d'été (TOKYO 2020 en 2021, et PARIS 2024) seront des temps forts sportifs internationaux sur lesquelles la Communauté urbaine de Dunkerque souhaite engager une démarche

d'accompagnement et de suivi renforcé avec l'aide des acteurs territoriaux.

Il est également rappelé que la Communauté Urbaine de Dunkerque est déjà pleinement impliquée dans une démarche nationale avec l'obtention du label "Terre de Jeux", un label permettant de faire vivre pleinement son territoire et sa population à l'heure des Jeux.

La démarche s'intensifiera au fur et à mesure de l'approche de l'échéance olympique.

En parallèle, un dossier de candidature aux CPJ (Centres de Préparation aux Jeux) a été déposé par les services de la collectivité. Depuis le 5 octobre 2020, le comité d'Organisation des Jeux Olympiques (COJO) a retenu les équipements suivants pour les disciplines indiquées, situés sur le périmètre communautaire :

DUNKERQUE :

- Stade de la Licorne : hockey sur gazon,
- Stade de Flandres : boccia et handball,
- Stade Tribut : football sous réserve de la livraison des travaux.

SAINT-POL-SUR-MER :

- Ferme Marchand : haltérophilie, para-haltérophilie (en attente d'une justification d'engagement de travaux), volleyball et volleyball assis.

GRANDE-SYNTHE :

- Halle des sports Dufour : boxe,
- Halle des sports du Noormeulen : badminton,
- Stadium du Littoral : rugby à 7.

COUDEKERQUE-BRANCHE :

- Salle Jean-Pierre Duyck : tennis de table olympique et paralympique,
- Espace sportif Philippe Vanuxem : boxe.

Et l'ensemble du périmètre communautaire pour le cyclisme sur route olympique et paralympique.

GRAVELINES a également candidaté de son côté et a reçu un avis favorable pour 12 disciplines sur 2 équipements :

- Stade nautique Albert Denvers : canoë-kayak, paracanoë, aviron olympique et paralympique,
- Sportica : basketball et basketball fauteuil, judo olympique et paralympique, triathlon olympique et paralympique.

GRAVELINES a également inscrit son périmètre pour le cyclisme sur route olympique et paralympique.

Certaines délégations pourraient montrer un intérêt particulier pour des sites non retenus par le COJO, la CUD se réserve le droit d'accueillir ces équipes sur d'autres installations sportives, non listées ci-dessus.

L'accueil de délégations nécessite un investissement financier de la part de la Communauté Urbaine de Dunkerque afin de répondre positivement aux différents cahiers des charges des fédérations sportives dans le cadre d'un stage d'une équipe ou de la mise aux normes d'un équipement sportif qui peut accueillir les membres d'un stage.

À ce titre, la Communauté Urbaine de Dunkerque entend mettre en place une enveloppe dédiée afin de répondre au mieux aux demandes liés à l'accueil de délégations.

Je souhaite proposer un plan d'accompagnement financier chaque année pour ce dispositif à hauteur de :

- 2021 : 25 000 Euros,

- 2022 : 50 000 Euros,
- 2023 : 100 000 Euros,
- 2024 : 200 000 Euros.

Considérant la place du sport de haut niveau sur tout le territoire de la Communauté urbaine, des sportifs du territoire ou issus de clubs du périmètre communautaire, auront la possibilité de se qualifier pour les deux prochaines Olympiades et Paralympiades d'été.

À ce titre, une aide spécifique exceptionnelle sous la forme d'un contrat d'image d'un montant de 5 000 Euros, pour l'année de l'Olympiade et/ou de la Paralympiade, à tout sportif du territoire ou issus de clubs du périmètre communautaire qualifié aux Jeux Olympiques et/ou Paralympiques de TOKYO 2020 et de PARIS 2024 est nécessaire pour renforcer la place de la Communauté urbaine de Dunkerque comme établissement public de coopération intercommunale de référence dans l'aide au sport de haut niveau.

Pour être éligible à une aide spécifique JO, trois conditions cumulatives doivent être remplies :

- 1) Être un sportif licencié dans un club du périmètre communautaire ou avoir été licencié dans un club du périmètre communautaire ;
- 2) Ne pas percevoir des revenus annuels supérieurs à 40 000 Euros brut dans le cadre de sa pratique sportive ;
- 3) Être qualifié pour les Jeux Olympiques et/ou Paralympiques de TOKYO 2020 ou PARIS 2024 ;

En contrepartie, le sportif éligible s'engage à répondre favorablement, dans la mesure du possible, à toutes les sollicitations de représentation émanant de la Communauté urbaine de Dunkerque ou des villes qui la composent ; s'engage à promouvoir le partenariat qu'il entretient avec la Communauté Urbaine de Dunkerque dans tous les domaines relevant de sa compétence, dans tous ses rapports avec les médias et sur tous les documents diffusés quel qu'en soit le support.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de communauté, après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré :

DÉCIDE l'application des critères d'éligibilité définis précédemment pour l'octroi de l'aide spéciale "Jeux Olympiques et Paralympiques".

AUTORISE la création d'une enveloppe spéciale "accueil de délégations olympiques et paralympiques".

Monsieur le Président : Monsieur VANDAELE, vous devez nous présenter une délibération au titre du développement économique.

Développement économique : Monsieur Jean-Pierre VANDAELE

11 - Brasserie des 4 Ecluses.

Monsieur VANDAELE : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais vous dire qu'il n'y a pas de relation entre le décapsuleur et la délibération que je vais vous présenter ce soir.

Monsieur Éric FRANCOIS a créé, en lieu et place des anciennes maisons éclusières des 4 Écluses, une microbrasserie dénommée "Brasserie des 4 Écluses".

Pour ce projet, l'entreprise a déjà investi un million d'Euros pour la réfection des bâtiments, leur aménagement et l'acquisition de matériels. Malgré un premier exercice perturbé par la

crise sanitaire, l'entreprise continue de se développer avec l'achat d'une nouvelle ligne d'embouteillage et a pour projet d'embaucher 2 personnes sur les trois années qui arrivent. Le montant de cet investissement supplémentaire est de 100 000 Euros.

Il vous est proposé ici d'octroyer une subvention de 15 000 Euros à l'entreprise au titre des aides de Minimis, dans le cadre de la convention de délégation exceptionnelle de compétences signée entre la Communauté urbaine et le Conseil régional des Hauts-de-France.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Président : Merci Monsieur VANDAELE. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Jean-Pierre VANDAELE

Expose aux membres du Conseil que, Monsieur Éric FRANCOIS a créé, en lieu et place des anciennes maisons éclusières des 4 Écluses, une microbrasserie dénommée "Brasserie des 4 Ecluses".

Pour ce projet, l'entreprise a déjà investi un million d'Euros pour la réfection des bâtiments, leur aménagement et l'acquisition de matériels. Malgré un premier exercice perturbé par la crise sanitaire, l'entreprise continue de se développer avec l'achat d'une nouvelle ligne d'embouteillage et a pour objectif de créer 2 emplois sur trois ans. Le montant de cet investissement est estimé à 100 000 Euros.

La Communauté Urbaine désire soutenir les projets qui contribuent au dynamisme économique du territoire et contribue à la sauvegarde des éléments du patrimoine dunkerquois.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'octroyer une subvention de 15 000 Euros à l'entreprise au titre des aides de Minimis et dans le cadre de la convention de délégation exceptionnelle de compétences signée entre la Communauté urbaine et le Conseil régional des Hauts-de-France.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Monsieur le Président : Monsieur RINGOT, au titre de la politique de l'eau, de l'assainissement et de la prévention des inondations, vous devez nous présenter la délibération n° 12.

Politique de l'eau, assainissement, prévention des inondations : Monsieur Bertrand RINGOT

12 - PAPI - Exposition Risques Inondations au Learning Center.

Monsieur RINGOT : Comme vous le savez, nous sommes engagés dans la démarche du PAPI du Delta de l'Aa depuis mars 2013. Un certain nombre d'actions d'investissements sont menées, notamment sur la lutte contre les inondations, le "risque inondations". Pour se faire, une exposition va être mise en place de manière ludique et originale, afin de rappeler la situation de notre territoire face aux inondations qui représentent le premier risque naturel à l'échelle

nationale et donc d'amener les habitants de l'agglomération dunkerquoise à une perception juste du risque auquel ils sont potentiellement soumis.

Cette exposition sera itinérante. Elle sera, tout d'abord, exposée à la Halle aux Sucres, d'octobre 2021 à janvier 2022, puis pourrait circuler dans les quatre communes concernées par les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) : GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, DUNKERQUE et BRAY-DUNES.

Le budget de l'action est fixé 100 000 Euros, subventionné à hauteur de 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Majeurs et à hauteur de 25 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Le solde, 25 % restant à la charge de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Bertrand RINGOT

Expose aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque est engagée dans la démarche du PAPI du Delta de l'Aa depuis mars 2013.

Un PAPI (Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations) est un outil d'aide à la mise en place d'une gestion intégrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin hydrographique cohérent. Il concerne tous les types d'inondation à l'exception des débordements de réseaux. Son objectif premier est la réduction des conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Le PAPI est un outil de contractualisation entre l'État et les collectivités. Il permet aux collectivités de bénéficier d'aides financières pour la mise en œuvre d'une politique globale contre les inondations, pensée à l'échelle du bassin de risque.

Le programme d'actions de prévention des inondations du delta de l'Aa a été validé en Commission Mixte Inondation en décembre 2016.

Parmi les actions dont la Communauté Urbaine de Dunkerque est maître d'ouvrage, figure la réalisation d'une exposition de sensibilisation des populations au risque inondation.

Cette exposition est une manière ludique et originale de rappeler la situation du territoire face aux inondations (qui représentent le premier risque naturel à l'échelle nationale) et d'amener les habitants de l'agglomération dunkerquoise à une perception juste du risque auquel ils sont potentiellement soumis. Pour toucher le plus grand nombre, l'exposition est envisagée comme étant itinérante. Elle sera tout d'abord exposée à la Halle aux Sucres, d'octobre 2021 à janvier 2022, puis pourra circuler dans les quatre communes concernées par les Plans de Prévention des Risques Littoraux (PPRL) : GRAND-FORT-PHILIPPE, GRAVELINES, DUNKERQUE et BRAY-DUNES.

Le budget de l'action est de 100 000 Euros, subventionné à hauteur de 50 % par le Fonds de Prévention des Risques Majeurs et à hauteur de 25 % par l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Le reste, 25 % est à la charge de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet d'exposition de sensibilisation des populations au risque d'inondation inscrit au programme d'actions PAPI (action IB.14).

APPROUVE le plan de financement et sollicite l'inscription des crédits au budget 2021 section d'investissement.

AUTORISE le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Monsieur le Président : Au titre de l'Habitat, de l'hébergement, de la rénovation urbaine et de la politique foncière, Monsieur SIMON, vous devez nous présenter 4 délibérations.

Habitat, hébergement, rénovation urbaine et politique foncière : Monsieur Alain SIMON

13 - DUNKERQUE - Echange de biens entre la ville de DUNKERQUE et la Communauté Urbaine de Dunkerque - Avenant à l'accord-cadre en date du 17 septembre 2018.

Monsieur SIMON : Il s'agit d'un avenant à l'accord-cadre pris en date du 17 septembre 2018. Accord-cadre qui prévoyait un échange de bien dans le cadre du plan de valorisation respective de patrimoine.

En raison de l'évolution des besoins de chacune des deux collectivités, et des enjeux de libération de certains sites objet de cet échange, il est nécessaire de prolonger l'accord-cadre de 2 ans. Il sert également à ajuster la liste ou la superficie des biens faisant l'objet de cet échange. L'échange de ces biens du fait de leurs valeurs continuera à s'effectuer sans soulte.

Monsieur le Président : Merci Monsieur SIMON. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je passe donc au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Alain SIMON

Exposé aux membres du Conseil que, par délibération du 28 juin 2018, la Communauté Urbaine de Dunkerque a décidé de procéder à un échange de biens avec la Ville de Dunkerque, dans le cadre du plan de valorisation de leurs patrimoines.

Cet échange, formalisé par un accord-cadre en date du 17 septembre 2018, portait sur un ensemble de biens listé et devait s'échelonner sur trois ans, pour aboutir en 2020.

Cependant, en raison de l'évolution des besoins de chacune des collectivités, et des enjeux de libération de certains sites objet de cet échange, il est nécessaire de procéder à des ajustements.

Aussi, il y a lieu :

- d'ajuster la liste des biens ci-après objet de cet échange,
- d'autoriser le transfert foncier des biens concernés par cet ajustement,
- d'autoriser la prolongation de la durée d'exécution de cet échange de deux années,
- de décider le maintien, au vu des avis de domaines, du caractère sans soulte de cet échange,
- de préciser que les autres dispositions de la délibération du 28 juin 2018 restent inchangées.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir

délibéré,

AJUSTE la liste des biens ci-annexée objet de cet échange.

AUTORISE le transfert foncier des biens concernés par cet ajustement.

AUTORISE la prolongation de la durée d'exécution de cet échange de deux années.

MAINTIENT, au vu des avis de la Direction Immobilière de l'État, du caractère sans soultte de cet échange.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier, en ce compris notamment le(s) avenant(s) à l'accord-cadre et les actes de vente.

14 - Evolution du périmètre de l'Etablissement Public Foncier du Nord / Pas-de-Calais.

Monsieur SIMON : La création de la Région Hauts-de-France a conduit l'Etat à envisager une extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier. À ce jour, celle-ci n'est envisagée que dans le seul département de la Somme. L'ensemble des EPCI à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme est sollicité pour donner leur avis sur le projet de décret constatant cette extension. Cette extension ne devrait pas avoir d'impact financier, ni d'incidence sur le niveau d'activités de l'EPF sur le périmètre historique de l'établissement, l'EPF trouvant sa ressource principale de financement dans la perception de la taxe spéciale d'équipement. La Communauté Urbaine de Dunkerque conservera sa représentation directe au Conseil d'Administration de l'établissement.

Monsieur le Président : Merci Monsieur SIMON. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBERATION ADOPTÉE :

Monsieur Alain SIMON

Expose aux membres du Conseil que la création en 2015 de la région des Hauts-de-France a conduit l'État à engager une réflexion sur le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier (EPF) du Nord-Pas-de-Calais au sein de la nouvelle entité régionale.

Une concertation a été engagée afin de définir les modalités d'une extension du périmètre d'intervention de l'EPF Nord / Pas-de-Calais.

Dans un premier temps une extension au périmètre de la Somme est envisagée. Cette extension, pour devenir effective, doit faire l'objet d'une modification du décret statutaire de cet établissement.

Préalablement, cette proposition de modification doit être soumise pour avis au conseil régional, aux conseils départementaux, aux organes délibérants des Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre compétents en matière de plan local d'urbanisme ainsi qu'aux conseils municipaux des communes de 20 000 habitants et plus non-membres de ces établissements, situés dans le périmètre d'intervention du futur EPF, et au comité régional de l'Habitat et de l'hébergement.

Dans ce cadre le Préfet de la région Hauts-de-France a sollicité, par courrier en date du 10 décembre 2020, l'avis de notre Conseil sur cet élargissement et nous a transmis le projet de décret modifiant le décret n°90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'EPF du Nord / Pas-de-Calais.

Ce projet de décret prévoit l'extension au Département de la Somme du périmètre d'intervention de l'EPF, adapte sa gouvernance et son organisation en conservant une représentation majoritaire des collectivités à son Conseil d'Administration.

Cette extension ne devrait pas avoir d'impact financier, l'EPF trouvant une grande part de son financement dans la perception de la taxe spéciale d'équipement, ni d'incidence sur le niveau d'activités de l'établissement sur son périmètre historique. La Communauté Urbaine de Dunkerque continuera à avoir une représentation directe au sein du Conseil d'Administration.

Aussi est-il proposé d'accueillir favorablement le projet d'extension au Département de la Somme du périmètre d'intervention de l'EPF Nord / Pas-de-Calais.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à l'extension du périmètre d'intervention de l'Etablissement Public Foncier Nord /Pas-de-Calais au Département de la Somme et au projet de décret qui viendra acter cette extension.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

15 - Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU) - Quartier d'intérêt national Ilot des Peintres à Grande-Synthe - Clôture de la concertation préalable à la réalisation d'une opération de renouvellement urbain - Bilan de la concertation.

Monsieur SIMON : Cette délibération concerne le quartier de l'Ilot des peintres à GRANDE-SYNTHÉ. Une concertation réglementaire sur le projet s'est tenue du 19 octobre dernier au 27 novembre 2020 sur le quartier de l'Ilots des Peintres à GRANDE-SYNTHÉ. Cette concertation n'a pas suscité de remarques appelant à la modification et à la remise en cause du principe d'aménagement et de renouvellement de l'offre d'habitat sur ce quartier.

Monsieur le Président : Merci Monsieur SIMON. Y-a-t-il des interventions ? Madame CUVILLIER, vous avez la parole.

Madame CUVILLIER : Merci Monsieur le Président. Une remarque sur ce qui est présenté, dans la partie "analyse de la concertation", nous voyons qu'aucune remarque n'a été portée sur le registre par mail. Comment expliquez cela ? Les habitants ont-ils réellement été informés ? Merci pour votre réponse.

Monsieur le Président : Merci. Monsieur SIMON, vous avez la parole.

Monsieur SIMON : Je suis toujours sidéré de ce type d'interrogation. Je n'ai pas assisté plus particulièrement à cette présentation. J'ai assisté à celle sur DUNKERQUE. Je peux vous dire que c'est exactement le même cadre et que les populations concernées ont été pleinement présentes. Je pense qu'il en est de même, et Martial BEYAERT pourra le confirmer ou l'infirmer, le projet de l'Ilots des Peintres est un projet remarquable qui associe l'ensemble de la population à la définition du devenir de l'évolution de son quartier. C'est un des projets qui comprend le plus de reconstitution sur le périmètre. Il n'y a pas eu de remarques écrites, il n'y pas eu de remarques remontant par la télématique de la part des populations ce qui démontre, contrairement à ce que vous pouvez dire, leur adhésion et non pas, leur désintérêt au regard de cette opération. Merci.

Monsieur le Président : Merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Alain SIMON

Expose aux membres du Conseil que, par arrêté du 29 avril 2015, le quartier prioritaire de la politique de la ville Albeck, Europe, Moulin, en particulier l'îlot des Peintres, a été retenu au titre de la liste des QPV présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants et visés en priorité par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

En septembre 2016, une étude urbaine et sociale a été engagée, menée par le groupement Passager des villes - HB études et Conseils - La SCET - EGIS Conseil - S3D, et a permis d'aboutir à un diagnostic partagé du territoire de projet et à l'élaboration de scénarii d'évolution à 10 ans.

Cette étude a été partagée avec l'ensemble des partenaires et a permis de définir les orientations stratégiques suivantes :

- s'appuyer sur le réseau de mobilités douces et les aménagements paysagers pour banaliser le quartier dans la ville,
- poursuivre le changement d'image initié par l'ANRU 1 en traitant les quatre dernières tours de logements sociaux du quartier,
- proposer une programmation habitat diversifiée.

Ces orientations stratégiques ont été validées par l'ANRU lors du comité national d'engagement du 4 juillet dernier. Elles seront approfondies et définies de manière détaillée dans la suite du projet.

Conformément à l'article L 103-2 du code de l'urbanisme, une concertation réglementaire préalable présentant ces orientations stratégiques s'est déroulée du 19 octobre au 27 novembre 2020.

L'objet de la présente délibération est de tirer le bilan de cette concertation réglementaire pour la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain du quartier Ilot des Peintres à GRANDE-SYNTHE qui s'est tenue conformément à la délibération du 30 septembre 2020.

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L103-2 et suivants relatifs à la concertation.

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 30 septembre 2020 définissant les objectifs et approuvant les modalités de la concertation relative au projet de renouvellement urbain du quartier Ilot des Peintres.

Vu le dossier de concertation,

Vu le bilan de la concertation tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

APPROUVE le bilan ci-annexé de la concertation préalable à la réalisation de l'opération de renouvellement urbain pour le NPRU du quartier Ilot des Peintres à GRANDE-SYNTHE.

DÉCIDE de poursuivre la réalisation du projet de renouvellement urbain NPRU du quartier Ilot des Peintres.

16 - Exonération de loyers et de redevances d'occupation du domaine public de locataires et occupants de la communauté urbaine de DUNKERQUE, à la suite de la crise sanitaire du COVID-19.

Monsieur SIMON : Il s'agit de la reconduction d'une exonération de loyers et de redevances d'occupation du domaine public des locataires et occupants de la Communauté Urbaine de Dunkerque, à la suite de la crise sanitaire. En septembre 2020, nous avons décidé d'abandonner les créances de loyers et de redevances pour la période du premier confinement. De nouvelles mesures administratives ont été décidées depuis le 30 octobre 2020 s'imposant à différents locataires ou occupants de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il est proposé de décider, à nouveau, de cette exonération pour un montant total de 19 681 Euros pour 8 entreprises et selon les périodes de fermetures qui les ont affectés. Compte tenu de l'incertitude, il est proposé de donner délégation au Président du pouvoir d'accorder ces exonérations pour les éventuelles prolongations au-delà du 21 janvier 2021.

Monsieur le Président : Merci Monsieur SIMON. Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Alain SIMON

Expose aux membres du Conseil que la Communauté Urbaine de Dunkerque est propriétaire de biens immobiliers bâtis et non-bâtis, relevant tant de son domaine privé que de son domaine public, qu'elle met à disposition ou loue à titre onéreux à des entreprises, start-up ainsi qu'à des restaurateurs.

La crise sanitaire du COVID-19 et la première période de confinement en découlant, instaurée par l'État dès le mois de mars et jusqu'à mai 2020, a profondément dégradé les conditions d'exploitation de l'activité économique de ces occupants et locataires.

Pour ne pas fragiliser davantage ces opérateurs économiques, la communauté urbaine de Dunkerque, a décidé, par délibération en date du 30 septembre 2020, d'abandonner les créances de loyers et de redevances pour la période du 1^{er} mars au 31 mai 2020.

Le contexte sanitaire s'étant à nouveau dégradé au mois d'octobre, une seconde période de confinement instaurée par le gouvernement à compter du 30 octobre 2020 a entraîné de nouvelles périodes de fermeture administrative pour ces établissements.

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite donc de nouveau abandonner les créances de loyers et de redevances pour les locataires et occupants dont la liste, les montants des loyers/redevances ainsi que les périodes de fermetures administratives sont repris en annexe.

En outre, étant donné le manque de visibilité et l'incertitude qui persistent autour des mois à venir et des éventuelles périodes de "re-confinement", il est proposé de déléguer au Président le pouvoir d'accorder ces exonérations pour les éventuelles prolongations au-delà du 20 janvier 2021 et pour chaque nouvelle période de fermeture administrative imposée par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

EXONÈRE de loyers ou de redevance les locataires et occupants de locaux appartenant à la Communauté Urbaine de Dunkerque ayant été contraints de fermer leur établissement pendant la deuxième période de confinement pour les durées et montants repris dans le tableau joint en annexe de la présente et abandonne en conséquence les créances afférentes.

DÉLÈGUE au Président, sur le fondement de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir d'exonérer de loyers ou de redevances les locataires et occupants de locaux appartenant à la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les éventuelles prolongations et nouvelles périodes de fermetures administratives imposées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire à compter du 21 janvier 2021 et d'abandonner en conséquence les créances afférentes.

Monsieur le Président : Monsieur BYKOFF, vous devez nous présenter la délibération n° 17, dans le cadre du Plan Air Climat Energie Territorial.

Plan air climat energie territorial (PACET) : Monsieur Didier BYKOFF

17 - Révision du plan climat territorial 2015-2021 : déclaration d'intention.

Monsieur BYKOFF : Afin de réaffirmer son engagement dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques, le conseil communautaire a approuvé, le 30 septembre dernier, le lancement de la révision de son plan air climat énergie territorial (PACET) 2015-2021. Cette première délibération a permis de définir les grandes orientations accordant la révision du Plan climat. Conformément à l'article L 121-18 du code de l'environnement, cette première délibération doit être complétée d'une déclaration d'intention visant à préciser :

- 1° les motivations et les raisons d'être du projet,
- 2° les plans et programmes d'outils dont ils découlent,
- 3° la liste des communes correspondantes aux territoires susceptibles d'être affectés par le projet,
- 4° l'aperçu des incidences potentielles sur l'environnement,
- 5° les modalités de concertation préalable du public,
- 6° les délais et autorités auprès de qui exercer le droit d'initiative.

Ces éléments sont détaillés dans l'annexe jointe au projet de délibération.
Il est proposé au conseil :

- de lancer la révision du PACET 2015-2021, selon les modalités et orientations définies dans la délibération du 30 septembre 2020,
- d'en informer les autorités compétentes (préfecture, conseil régional...), partenaires territoriaux et les habitants,
- de publier la présente délibération et la déclaration d'intention annexée à celle-ci.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BYKOFF. Une révision de notre plan climat qui apparaît comme absolument indispensable et qui s'inscrira dans le cadre des États Généraux de l'environnement, et qui en constituera une contribution. Y-a-t-il des interventions ? Madame CUVELIER, vous avez la parole.

Madame CUVELIER : Merci. Nous sommes très sceptiques sur la concertation préalable au public annoncée. Nous avons vu ce que la concertation sur le projet d'éoliens en mer a donné. Comme tout débat à ce sujet est impossible avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, j'en profite pour rappeler que les élus du groupe "Défis dunkerquois, rassemblement national" sont totalement opposés à ce projet d'éolien en mer et que nous réclamons un referendum pour que tous les habitants puissent se prononcer. Ailleurs, cela se fait. Dans la Somme, le maire de BOURSEVILLE a décidé d'en faire un. Les maires du Littoral seraient bien avisés d'en faire autant. Je vous en remercie.

Monsieur le Président : C'est difficile avec des États Généraux de l'environnement de faire moins de concertations, les bras m'en tombent, dont acte. Je propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Madame CUVELLIER et Monsieur DUVAL s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Didier BYKOFF

Rappelle aux membres du Conseil que, le 30 septembre 2020, le conseil communautaire a approuvé par délibération le lancement de la révision de son plan air climat énergie territorial (PACET) 2015-2021 en réaffirmant son engagement dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques et en définissant les grandes orientations du projet.

Conformément à l'article L121-18 du code de l'environnement, cette délibération doit être complétée d'une déclaration d'intention reprise à l'annexe ci-jointe.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de lancer la révision du PACET 2015-2021 selon les modalités et orientations définies dans la délibération du 30 septembre 2020 et dans la déclaration d'intention ;

DÉCIDE d'en informer les autorités compétentes (préfecture, conseil régional...), partenaires territoriaux et les habitants ;

DÉCIDE de publier la présente délibération et la déclaration d'intention annexée à celle-ci.

Monsieur le Président : Monsieur BEYAERT, vous devez nous présenter une délibération relative au personnel.

Personnel : Monsieur Martial BEYAERT

Monsieur le Président : Monsieur BEYAERT la délibération n°18.

18 - Délibérations sur les Unions locales - Rapports d'activités 2019.

Monsieur BEYAERT : L'article L 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local.

Les conditions de versement de ces subventions sont précisées à l'article R 2251-2 du CGCT qui précisent que les subventions sont versées aux organisations syndicales représentatives qui sont dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan communal ou intercommunal. Vous avez été destinataire des rapports d'activités de chacune des unions locales des différents syndicats attributaires. Il vous est demandé de prendre acte de leurs rapports d'activités.

On ne m'avait pas dit que c'était la tradition, à CAPPELLE-LA-GRANDE, d'offrir un cadeau au Président, alors de vais faire le fond de mes poches et vous offrir ce stylo de GRANDE-SYNTHE, distributeur de gel hydroalcoolique, mais il est vide, on ne peut pas tout avoir.

Monsieur le Président Je vois qu'à GRANDE-SYNTHÉ on a commencé à faire des économies, ce doit être le pacte fiscal. Merci Monsieur BEYAERT. Y-a-t-il des interventions ? Madame CUVELIER, vous avez la parole.

Madame CUVELIER : Merci. Nous avons été destinataire d'une lettre intersyndicale concernant le manque de dialogue concernant le temps de travail. Que se passe-t-il à la Communauté Urbaine de Dunkerque ? Le dialogue est-il interrompu ? Vous pouvez m'expliquer ? Merci.

Monsieur le Président : Tout va bien Madame CUVELIER. Tout va bien à la Communauté Urbaine. Tout va bien, ne vous inquiétez pas, il n'y a pas de dialogue rompu. Je ne vais pas vous faire une photo ou un dessin, c'est une démarche assez traditionnelle de pouvoir mettre la pression au moment où on discute. Nous discutons, le dialogue se fait. Ne vous inquiétez pas. Cela ne doit pas venir dans cette instance. Cela se passe bien. Laissez les syndicats faire du syndicalisme et pas de politique, c'est tellement mieux quand c'est comme cela. Monsieur BEYAERT vous voulez ajouter quelque chose ?

Monsieur BEYAERT : Non, juste confirmer ce que vous dites Monsieur le Président. Le dialogue n'est jamais rompu mais vous savez, vous vous servez à chaque fois de délibérations pour faire de petites attaques annexes. Moi, je trouve cela déplorable, je ne veux même pas m'exprimer, Merci.

Monsieur le Président : Merci, il n'y a pas de vote sur cette délibération.

Il n'y a pas de vote sur cette délibération, il s'agit d'en prendre acte.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur Martial BEYAERT

Exposé aux membres du Conseil que l'article L 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements d'attribuer des subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan local.

Les conditions de versement de ces subventions sont précisées à l'article R 2251-2 du CGCT qui précisent que les subventions sont versées aux organisations syndicales représentatives qui sont dotées de la personnalité morale et qui remplissent des missions d'intérêt général sur le plan communal ou intercommunal.

En vertu de ces dispositions, la communauté urbaine a attribué au titre de l'exercice 2019 les subventions ci-après :

Union Locale CFDT	61000 Euros
Union Locale Force Ouvrière	61 000 Euros
Union Locale C.G.T.	61 000 Euros
Union Locale CFTC	20 000 Euros
Union Locale CFE - CGC	20 000 Euros
Union Locale FSU	10 000 Euros
Union SOLIDAIRES	10 000 Euros
Union UNSA	10 000 Euros

Conformément à l'article L 2251-3-1 Code Général des Collectivités Territoriales, les unions locales ainsi subventionnées sont tenues de présenter à l'assemblée délibérante de la collectivité un rapport détaillant l'utilisation de la subvention.

C'est dans ce contexte qu'il appartient au conseil communautaire d'acter de la

présentation de chacun des rapports d'activités transmis.

Vu l'avis de la commission en date du 11 février 2021,

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

PREND ACTE des rapports des unions locales détaillant l'utilisation des subventions perçues.

Monsieur le Président : au titre de l'administration générale, il nous reste 2 délibérations.

Administration générale : Monsieur le Président

19 - Signature d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) 2021-2026 entre la CUD, la CCHF et L'ÉTAT.

Monsieur le Président : Vous le savez sans doute, l'État a souhaité que chaque territoire soit accompagné financièrement notamment pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme. Le cadre de cet accompagnement est le contrat de relance et de transition écologique, le CRTE. Ce contrat a vocation à court terme pour 2021-2022, à décliner dans les territoires le plan de relance gouvernemental. Et pour la durée du mandat 2020-2026, à accompagner un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Ainsi le CRTE pourra traiter de l'ensemble des enjeux du territoire, (développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique). Beaucoup de sujets peuvent être intégrés le CRTE.

Les CRTE seront les outils privilégiés de dialogue et de contractualisation avec l'État pour faire converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux. Pour se faire, les CRTE devront regrouper les démarches contractuelles existantes, simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État.

En ce qui concerne notre territoire, il est proposé, pour formaliser ce CRTE, que la Communauté Urbaine de Dunkerque s'engage aux côtés de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF), dans le prolongement du Contrat de Transition Écologique qui a été signé fin 2019.

Il vous est proposé ce soir de m'autoriser à engager les discussions avec l'État et à signer ce CRTE.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur NICOLET, vous avez la parole.

Monsieur NICOLET : Merci. Je profite de cette délibération, puisqu'il est ici question des relations et des discussions avec l'État. Bien évidemment, nous voterons "pour" que vous puissiez entamer les discussions, les conversations, les négociations avec l'État et de le faire avec la CCHF, parce que ce sont des enjeux importants qui engagent notre avenir.

Alors je voudrais, sur cette affaire, vous dire à quel point, et vous le savez, nous avons déjà eu l'occasion d'échanger là-dessus, tout d'abord vous remercier d'une part pour avoir eu la délicatesse de répondre, j'ai ici le courrier que je vais bien évidemment rendre public, suite à la lettre ouverte que je vous avais fait parvenir sur cette question de l'implantation du parc éolien offshore, parce que nous sommes là au cœur des conversations qu'il faudra avoir avec l'État sur cette question-là et sur la question de la transition écologique, énergétique, industrielle, environnementale.

Je vous le dis, tout net et comme je le pense ce que je fais d'ailleurs toujours, ce parc éolien ne se fera pas pour un tas de raisons d'ailleurs et je pense, Monsieur le Président, que pour éviter des difficultés qui risquent d'être devant nous importantes, parce que j'ai bien lu un certain nombre d'entretiens que vous avez donnés à la presse et à la presse spécialisée notamment, je crois au contraire de vous que nos concitoyens comprennent parfaitement de quoi il s'agit. Nous ne pouvons pas en faire, et nous ne devons pas, vous ne devez pas en faire

l'économie.

Il ne s'agit pas simplement de se dire que nous ne voulons pas de cette affaire, parce que c'est devant chez moi, cela va perturber le paysage. Non, les questions sont bien plus profondes, bien plus essentielles que cela. Je vous encourage, une fois de plus, et jamais je ne me lasserai de vous encourager, afin que vous puissiez, pour l'intérêt de tous et pour l'intérêt de la Communauté Urbaine de Dunkerque, vous engager sur ce qui m'apparaît aujourd'hui une obligation politique, y compris pour vous-même d'ailleurs, de vous engager sur l'organisation d'un referendum, parce que nous allons nous retrouver coincés avec cette affaire. Regardez toutes les décisions qui sont prises préfectorales, jour après jour, sur les implantations de parcs éoliens terrestres notamment, car aujourd'hui c'est essentiellement de cela qu'il est question, le Offshore va venir mais les levées de boucliers systématiques aujourd'hui qui sont à l'œuvre.

Entendez, est-ce moi qui doit vous le dire, entendez ce que le Président de la République Emmanuel MACRON, il y a de cela quelques mois, au mois de janvier à PAU, chez François BAYROU devant l'Association des Maires de France, a dit lui-même que nous devons sortir du piège de l'éolien et cesser d'imposer des décisions du haut vers le bas où nous sentons bien que cela ne rencontre pas et plus l'assentiment de nos compatriotes, de cesser cette volonté d'imposer de façon, technocratique avec beaucoup d'arrière pensées politiques, géostratégiques, derrière tout cela.

Je suis convaincu que vous le savez pertinemment, les enjeux, les rapports de force entre la France et l'Allemagne :

- L'Allemagne qui veut absolument démanteler EDF et qui fait pression sur la Commission européenne pour qu'elle aboutisse, via la DG Concurrence, au démantèlement d'EDF pour supprimer cet avantage compétitif industriel que la France a encore sur l'Allemagne.

- L'Allemagne qui est sortie du nucléaire, qui a fait ses annonces de la sortie du nucléaire il y a 11 ans, parce que Angela MERKEL voulait positionner la nouvelle grande coalition allemande entre la CDU et les verts, avec les élections législatives en Allemagne qui arrivent au mois de septembre et les élections législatives qui viennent d'avoir lieu dans 2 landers aujourd'hui.

Vous avez conscience de tout cela, je le sais. Nous nous en allons vers des difficultés avec la Belgique, nous le savons tous.

C'est une porte de sortie que je vous propose : si vous êtes à l'origine de l'organisation d'un referendum sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, je ne devrais pas vous le dire mais moi ce qui m'intéresse c'est d'abord l'intérêt général, c'est vous qui, politiquement, allez en sortir renforcé. Sinon, cela va être l'inverse qui va se produire et cela ne sera bon pour personne.

Déjà plus de 5 000 personnes ont signé une pétition, vous le savez, et cela ne va pas s'arrêter. Toutes les mesures juridiques, tous les recours seront mis en œuvre, non pas parce que les gens ne comprennent pas encore une fois, mais tout simplement parce qu'ils ne veulent pas, pour des bonnes raisons d'indépendance industrielle, parce qu'ils veulent préserver EDF, parce qu'ils veulent préserver leur filière nucléaire notamment, parce qu'ils savent que ce que nous leur présentons comme étant la panacée des énergies renouvelable, ce n'est pas forcément le cas, ce n'est pas forcément ce qu'on nous présente. L'hydrogène, dont je suis totalement partisan, ne peut fonctionner qu'avec un très fort appui électrique, c'est-à-dire avec du nucléaire et pas simplement avec une énergie non pilotable.

Ce débat doit avoir lieu sur notre territoire et il nous aidera tous, collectivement, car il nous fera grandir et c'est cela qui est important. Le véritable enjeu est là. C'est la démocratie qui, au final, en sortira, elle aussi, grandie.

Vous avez annoncé dans la presse, je suis ravi de l'avoir appris par la "Voix du Nord", que vous alliez mettre en place comme une espèce de phare de ce mandat-ci, c'était le bus gratuit précédemment, ce sera pour ce mandat-ci, les États Généraux de l'environnement avec bien évidemment l'articulation à la question démocratique et la démocratie locale. Vous voyez bien l'incohérence qu'il y a dans la posture qui est la vôtre, elle crève les yeux, sortez-en et c'est tout le territoire qui en sortira grandi.

Voilà, c'est ce que je vous demande, comme je vous avais demandé de prendre position sur le nucléaire, parce que c'était de votre responsabilité et vous l'avez fait. Et encore une fois, je vous en félicite. Et bien cette fois-ci, il faut faire à nouveau un pas, et ce pas, c'est celui de s'inscrire dans cette volonté démocratique qui émane de tout le territoire sur cette question du

referendum concernant le offshore éolien. Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : Y-a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Très bien.

Monsieur NICOLET sur le sujet que vous évoquez, je vous ai déjà répondu oralement, par écrit, nous n'allons pas se faire le débat à chaque conseil communautaire. Je rajouterai une seule chose, je ne serai jamais élu par mon intérêt politique personnel mais toujours pour l'intérêt des habitants de cette agglomération. C'est tout ce que j'ai à vous dire. Ce n'est donc pas la peine de mettre en avant mon intérêt politique personnel, je m'en fou royalement. Tout ce qui m'intéresse c'est le développement de ce territoire et la vie des habitants.

Sur ce, je vous propose de passer au vote. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour" je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Madame CUVELLIER et Monsieur DUVAL s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Expose aux membres du Conseil que la CUD met en œuvre la transition écologique et énergétique de son territoire par de nombreux engagements dont le PCAET, le Contrat de Transition Ecologique (CTE) ou encore le Contrat d'Objectifs Territorial pour la Troisième révolution Industrielle (COTTRI).

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans les contrats de plan État-Région (CPER) 2021-2027 d'une part et dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, l'État a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État.

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) doit répondre à 3 enjeux, il s'agit :

- à court terme d'associer les territoires au plan de relance (2021-2022) ;

- d'accompagner, dans la durée du mandat 2020-2026, les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire. Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de mobilités, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique. Les CRTE ont vocation à traduire un nouveau cadre de dialogue, faisant converger les priorités de l'État et les projets de territoire portés par les acteurs locaux ;

- d'illustrer l'approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Les CRTE doivent être un outil privilégié de contractualisation de l'État dans les territoires, ils ont vocation à :

- regrouper les démarches contractuelles existantes,

- simplifier et mettre en cohérence les différents programmes d'aide de l'État.

Sur le contenu des CRTE :

- la priorité calendaire doit être donnée à la relance de l'activité du territoire. Afin de maximiser l'impact de la relance en matière économique, sociale et

environnementale, les CRTE pourront permettre de formaliser aux côtés des financements de l'État, des financements des collectivités signataires, voire des partenaires publics ou privés,

- la transition écologique doit être l'axe transversal : toutes les actions inscrites dans le contrat devront veiller à s'inscrire en conformité avec les orientations de l'État en faveur de la transition écologique, qu'il s'agisse notamment de la lutte contre l'artificialisation des sols, de l'accompagnement des nouvelles pratiques agricoles et des circuits courts, du développement des mobilités douces, de la rénovation énergétique des bâtiments, du développement de l'économie circulaire, de la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, ou encore de la promotion des énergies renouvelables sur le territoire concerné.

Il est proposé que la CUD s'engage aux côtés de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF), dans le prolongement du Contrat de Transition Ecologique (CTE) qui a été signé fin 2019, à formaliser un Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) sur la période 2021-2026 avec l'État.

Vu la Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Vu la Loi n° 2015-992 relative à La Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 qui désigne la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) comme coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire et renforce le rôle de la CUD en la matière, à travers l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20 - Désignation de 2 représentants supplémentaires de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de GRAVELINES.

Monsieur le Président : Par délibération du 17 juillet 2020, Madame Claudine BARBIER et Monsieur Claude CHARLEMAGNE ont été désignés représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de GRAVELINES.

La composition de cette instance sera révisée en 2021 et nécessite dans ce cadre la désignation de deux représentants supplémentaires de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation de ces représentants. Y a-t-il des oppositions ? Je vous en remercie.

Mise aux voix, la proposition de ne pas procéder à un vote à bulletin secret est adoptée à l'unanimité.

J'ai reçu les candidatures de Monsieur Jean-François MONTAGNE et de Monsieur Grégory BARTHOLOMÉUS. Y a-t-il d'autres candidats ? Vous êtes candidat Monsieur NICOLET ? Je vous en remercie. Contre qui, vous présentez-vous Monsieur NICOLET ? Monsieur MONTAGNE ou Monsieur BARTHOLOMÉUS ?

Monsieur NICOLET : Contre Monsieur BARTHOLOMÉUS.

Monsieur le Président : Monsieur MONTAGNE est donc élu.

Nous allons procéder à un vote à main levée entre Monsieur Grégory BARTHOLOMÉUS et

Monsieur Claude NICOLET. Qui vote pour Monsieur NICOLET ? Très bien. Qui vote pour Monsieur BARTHOLOMÉUS ? Monsieur BARTHOLOMÉUS vous serez donc le deuxième représentant désigné aujourd'hui. Les deux autres restent.

**Mise au vote, la désignation de Monsieur MONTAGNE est adoptée à l'unanimité.
Mise au vote, la désignation de Monsieur BARTHOLOMEUS est adoptée à la majorité.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Exposé aux membres du Conseil que, par délibération du 17 juillet 2020, Madame Claudine BARBIER et Monsieur Claude CHARLEMAGNE ont été désignés représentants de la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein de la Commission Locale d'Information (CLI) de la Centrale Nucléaire de GRAVELINES.

La composition de la Commission Locale d'Information de GRAVELINES sera révisée en 2021 et nécessite dans ce cadre la désignation de deux représentants supplémentaires de la Communauté Urbaine de Dunkerque (décret n°2019-190).

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination, à moins que le conseil ne décide à l'unanimité de ne pas y procéder, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Ces deux désignations supplémentaires peuvent ne pas avoir lieu au scrutin secret si le conseil le décide à l'unanimité.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de ne pas recourir au bulletin secret.

DÉSIGNE pour représenter la Communauté Urbaine de Dunkerque au sein de la Commission Locale d'information (CLI) de la Centrale Nucléaire de GRAVELINES :

Claudine BARBIER
Claude CHARLEMAGNE
Jean-François MONTAGNE
Grégory BARTHOLOMEUS

Décisions :

Monsieur le Président : J'en arrive aux décisions. Vous avez reçu la liste des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales. Les explications que vous pourriez solliciter sur ces décisions vous seraient apportées par écrit. Avez-vous des observations à formuler ? Il n'y a pas d'observation, je vous en remercie.

Questions orales :

Monsieur le Président : J'ai reçu 2 questions orales du Rassemblement National. Madame CUVELIER vous avez la parole pour vos questions orales. Je pense qu'il y en a une sur la pêche et une sur les médecins. Vous commencez par laquelle ?

Madame CUVELIER : Les médecins et le manque de médecins généralistes sur le Dunkerquois.

Monsieur le Président, chers collègues, le constat est alarmant. Le nombre de généralistes ne cesse de diminuer sur le Dunkerquois depuis plusieurs années. Malgré les aides proposées par l'État, les jeunes praticiens rechignent à s'installer en libéral. Cette chute est liée au non-remplacement d'une partie des départs à la retraite. L'ordre des médecins estime qu'il y aura la perte d'un médecin généraliste sur quatre sur la période 2016-2025.

Nous aurions souhaité déposer une motion consensuelle sur ce sujet pour interpeller les députés des 13^{ème} et 14^{ème} circonscriptions. Mais vu votre amour pour la démocratie et le sort que vous réservez à nos motions, cette question pourra peut-être obtenir une réponse en espérant qu'elle entraîne aussi une prise de conscience.

Monsieur le Président, que comptez-vous faire pour permettre l'installation de nouveaux médecins généralistes en libéral ? Comptez-vous interpeller les députés, l'État sur ce sujet ? Comptez-vous mettre en place une aide financière à l'installation ou une aide à l'embauche d'une secrétaire médicale pour un médecin qui s'installerait ? Les idées ne manquent pas, seule la volonté politique de s'emparer de ce problème semble absente.

Monsieur le Président : Merci. Je vais donner la parole à Madame CASTELLI. Je voudrais juste vous dire une chose Madame CUVELIER, que votre collègue, Monsieur DUVAL vous fait quand même porter un sacré chapeau, parce que s'il a insulté régulièrement Monsieur CLINQUART, c'est pour l'une des raisons que vous avez citées. Alors c'est quand même un peu "gonflé" de demander des aides pour des secrétaires médicales alors que votre collègue Monsieur DUVAL a cogné comme un sourd sur notre ami Monsieur CLINQUART pour les mêmes raisons. Vous allez pouvoir remercier Monsieur DUVAL pour cette formidable contradiction qu'il vous a donnée. Madame CASTELLI vous avez la parole.

Madame CASTELLI : Merci Monsieur le Président. Madame CUVELIER, la question de la démographie médicale retient évidemment toute notre attention. Tout d'abord, je tiens à rappeler qu'elle est d'ordre national et que seules les plus grandes agglomérations et quelques territoires très prisés y échappent.

Ne nous arrêtant pas à ce constat, nous nous sommes emparés de cette problématique et œuvrons en partenariat avec les organismes spécialisés à maintenir ou à améliorer la prise en charge des patients ainsi que l'offre de soin du territoire dunkerquois.

La pénurie de médecins étant un problème national, aucune solution ne sera apportée sans une coordination du même niveau.

Pour répondre plus précisément à votre question, les médecins généralistes libéraux peuvent bénéficier de plusieurs types d'aides dont des aides à l'installation qui existent.

Je vous passe les acronymes de catégorisations de l'ARS, mais dans la plupart des communes de la Communauté Urbaine de Dunkerque, dont DUNKERQUE, la CPAM peut, selon la situation, exonérer de taxes foncières pendant le congé maternité, aider à la primo installation à hauteur de 50 000 Euros en garantissant une rémunération de 6 900 Euros brut par mois pendant 2 ans, accompagner les professionnels qui souhaitent se regrouper par une aide au recrutement de leur assistant médical de 12 000 à 36 000 Euros selon les cas.

En effet, les professionnels de santé ont la possibilité de s'organiser en équipe de soins primaires, ou encore de s'installer en maison de santé pluriprofessionnelles, comme c'est le cas par exemple à PETITE-SYNTHE. À cela s'ajoute les projets que portent les maires du territoire, comme, par exemple, la ville de COUDEKERQUE-BRANCHE qui accueillera prochainement un centre médical du littoral.

Ensuite, concernant nos liens avec l'hôpital, le travail partenarial entre les collectivités et les acteurs de santé, a permis au CHD de retrouver une démographie médicale positive. En effet, en 2019, 37 nouveaux médecins étaient arrivés ainsi que de nombreux internes dont 12 jeunes médecins qui ont choisi de rester y travailler après leur poste internat, ce qui faisait du CHD l'établissement le plus choisi de l'ex Nord / Pas-de-Calais pour les médecins en post internat. Notre politique volontariste d'investissement n'est pas étrangère à cette réussite.

Pour notre agglomération, nous faisons sans relâche la promotion des atouts de notre territoire, proposant des stages aux internes, communiquant en direction des facultés de médecine afin d'inciter le plus tôt possible les jeunes actifs à nous rejoindre en informant des différentes aides financières proposées.

Enfin, nous répondons aux sollicitations des médecins qui souhaitent s'installer en facilitant leurs démarches, tant professionnelles que familiales.

Enfin la question de la démographie médicale est un axe prioritaire du contrat local de santé qui devrait être prochainement signé en lien avec l'ARS. Comme nous savons que le problème du nombre de médecin ne se résoudra pas avant plusieurs années, nous élaborons avec le CHD, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS), l'ARS, la CPAM et l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS), pour ne citer que les principaux acteurs, les conditions d'une médecine moderne et performante par la meilleure coordination des praticiens, la formation et l'utilisation des systèmes d'information modernes. Nous entendons maintenir une offre de soin de qualité.

Madame, soyez assurée que nous mettons tout en œuvre pour permettre à chaque habitant de bénéficier de parcours de soin adaptés et d'être placés au cœur des préoccupations de notre système de santé. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Madame CASTELLI, je vous remercie. Madame CUVELIER vous avez la parole pour votre question sur la pêche.

Madame CUVELIER : Monsieur le Président, chers collègues, le 30 septembre 2020 en Conseil de communauté, nous vous avons demandé si vous envisagiez d'ouvrir le lac de TÉTEGHEM aux pêcheurs "no kill" qui respectent les animaux et n'abîment pas la faune et la flore. Monsieur MONTAGNE nous a alors répondu que vous étiez en discussion avec la Fédération de pêche et en phase d'observation pour voir comment se comporter la faune et la flore. Cette phase d'observation est-elle terminée ? À quelle date prévoyez-vous une ouverture du lac pour les pêcheurs ? Merci.

Monsieur le Président : Monsieur MONTAGNE, vous avez la parole.

Monsieur MONTAGNE : Merci Monsieur le Président. Concernant la question sur les possibilités de pêche au lac de TÉTEGHEM, il avait été convenu, lors des études touristiques et d'aménagements, de ne pas ouvrir ce site à la pêche sans une étude spécifique préalable.

Dans le cadre d'un partenariat avec la Fédération de Pêche, il avait été convenu de lui confier cette étude. Hélas, la crise sanitaire n'a pas permis de la mener à son terme. Ainsi, celle-ci doit être reconduite en 2021, afin de répondre aux types de pêches à privilégier mais aussi les lieux possibles et les aménagements à prévoir. En effet, je tiens à porter à la connaissance de l'assemblée qu'une part importante du linéaire de berges n'est pas forcément adaptée à cette activité en raison de berges abruptes ou encore de présences de roselières à haute valeur écologique.

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous quand l'étude sera achevée.

Monsieur le Président : Merci Monsieur MONTAGNE. Nous en avons terminé avec notre Conseil. Je vous donne donc rendez-vous pour le prochain, le 21 avril. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 21h.